

Parti de l'Istiqlal

*LIVRE BLANC*

*sur*

*la Répression*

*au Maroc à l'occasion*

*des*

*Elections Législatives*



1963

Parti de l'Istiqlal

*LIVRE BLANC*

*sur*

*la Répression*

*au Maroc à l'occasion*

*des*

*Elections Législatives*



1963

ARTICLE 9. — La Constitution garantit à tous les citoyens : la liberté de circuler et de s'établir dans toutes les parties du Royaume, la liberté d'opinion, la liberté d'expression sous toutes ses formes et la liberté de réunion. La liberté d'association et la liberté d'adhérer à toute organisation syndicale et politique de leur choix.

Il ne peut être apporté de limitation à l'exercice de ces libertés que par la loi.

ARTICLE 10. — Nul ne peut être arrêté, détenu et puni que dans les cas et les formes prévus par la loi. Le domicile est inviolable. Les perquisitions ou vérifications ne peuvent intervenir que dans les conditions et les formes prévues par la loi.

(Extraits de la Constitution adoptée par  
le peuple marocain le 7 décembre 1962)

**Ce livre est dédié aux martyrs  
morts pour que vivent la Liberté  
et la Démocratie**

... « Qui donc a été emprisonné pour ses opinions politiques ? » ...

Extrait du discours prononcé par S. M. le Roi le 15 - 5 - 63

Août 1953

Août 1963.

Le Maroc vient de faire un bond de dix ans... en arrière !

Août 1953 : c'est le point culminant de la tragédie marocaine imposée par l'occupant étranger.

Août 1963, le Maroc vit depuis l'annonce des élections législatives en avril 1963 dans un climat de terreur qui rappelle étrangement la période précédant l'Indépendance.

Pourtant le 7 décembre 1962, le Peuple en votant massivement pour la Constitution a clairement manifesté sa volonté d'instaurer au Maroc une démocratie authentique.

Mais le Pouvoir (qui semblait pourtant jouer le jeu), ne veut en fait d'une façade de démocratie qui légalise son caractère absolu, féodal et rétrograde.

Au lieu d'aider le peuple à aller de l'avant, et prendre en main ses destinées, comme l'avait promis le regretté Mohammed V, le Pouvoir, dans son orgueil, son mépris du Peuple, a voulu, en son désir de singer l'étranger, tourner délibérément le dos aux aspirations populaires.

Pour aboutir à ses fins, pour empêcher le Peuple marocain d'exprimer librement son choix durant les élections législatives, tous les moyens ont été utilisés, depuis les atteintes aux libertés jusqu'à l'assassinat en passant par la menace, l'intimidation, la diffamation, le mensonge, les pressions, la corruption et le viol des consciences, l'utilisation abusive des moyens de l'Etat et du nom du Roi, les traquages et irrégularités, les emprisonnements, les exactions et les voies de fait !

Ce livre que nous présentons, donne un aperçu des faits relevés durant la campagne électorale du 16 avril au 30 mai 1963. La répression en effet ne s'est pas arrêtée le jour du vote, mais s'est durcie comme si le Pouvoir voulait

- d'un côté se venger sur le Peuple qui lui a fait subir un échec cuisant,
- faire des exemples en vue des élections locales et professionnelles suivantes, et préfabriquer ainsi une chambre des conseillers à sa dévotion !

1963 qui devait être l'année de la démocratie naissante aura en fait été celle d'une sombre machination contre les institutions démocratiques à l'intérieur, et une atteinte à la renommée du pays à l'étranger.

Mais comme en 1953, les patriotes ne céderont pas aux tentatives d'asservissement par la violence et la corruption, et sauront par leur union et leur lutte faire triompher la Liberté et la Démocratie !

La présente publication est le fruit de la collaboration de nombreux auteurs et de la bienveillance de M. le Ministre de l'Éducation Nationale.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

**N B. - Les faits relatés dans le présent livre sont classés par nature et par province selon leur date de parution au journal « Al Alam ». Chaque information ayant été auparavant sérieusement contrôlée, aucun de ces faits n'a reçu de démenti.**

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

**Utilisation du régionalisme**  
Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

PROVINCE D'AL HOCEIMA

22 mai 1937

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

## Chapitre I

# Utilisation du régionalisme

PROVINCE DE TETOUAN

22 mai 1937

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

Les auteurs ont tenu à exprimer leur reconnaissance à M. le Ministre de l'Éducation Nationale pour la confiance qu'il leur a témoignée en leur permettant de participer à cette œuvre collective.

## Utilisation du régionalisme

### PROVINCE D'AL HOCEIMA

25 Mai 1963

Les élections législatives dans la Province d'Al Hoceima ont été un défi aux règles de la démocratie et une honte dans l'histoire politique du Maroc. Les autorités de cette province ont utilisé la méthode « diviser pour régner » et ont essayé de faire renaître de ses cendres le parti du « Maroc libre » qu'avaient mis sur pied les Espagnols du temps du protectorat. En effet le nouveau front est un ramassis de tous les anciens traitres qui ont collaboré avec les autorités espagnoles. Les habitants du Riff voient d'un mauvais œil la résurrection du parti des Espagnols et n'acceptent pas les résultats truqués des élections.

### PROVINCE DE TETOUAN

25 MAI 1963

Cet héritage du protectorat espagnol a été utilisé aussi par les Autorités pendant les élections, alors qu'il est considéré comme un danger pour l'unité nationale !

Après leurs défaites par les Riffains, les Espagnols ont commencé à jouer sur la soi-disant distinction des habitants des montagnes et ceux des villes, en particulier Tétouan, capitale de leur protectorat, berceau de la civilisation et des traditions arabo-musulmanes dans cette partie du pays. Ils ont ainsi réussi à créer une scission entre les Tétouanais et les Riffains auprès des gens sans culture et sans personnalité.

Après l'indépendance, ce sentiment artificiel, et créé de toutes pièces par l'occupant, a été fortement combattu, et quelques mois

seulement ont suffi pour que Riffains et Tétouanais se retrouvent fraternellement unis.

Or pendant la campagne électorale nous avons redécouvert le régionalisme et il nous a semblé revivre sous l'ère de « Thomas Vargas », comme au meilleur temps du Protectorat espagnol.

Le disciple de Vargas qui n'est autre que le Cheikh Ameziane de retour d'Espagne où il a fui la justice de son pays, a réuni autour de lui tous les anciens traitres connus par leur action dévouée contre le Mouvement National, et ensemble ils ont commencé à diffuser des slogans régionalistes et à prétendre que Torres a été l'ennemi des Riffains ! Tout le monde sait le rôle joué par Allal, Torres et le regretté Mohamed Ben Ahmed dans la fuite du héros du Riff, Abdékrim, à Port Saïd lors du passage du bateau qui le ramenait en France !

Chapitre II

Pressions - Intimidations  
Corruptions

enfin, nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer que...

Il est évident que les choses ne peuvent pas continuer ainsi...

Le fait est que nous sommes en présence d'une situation...

### PROVINCE DE QUÉBEC

1900

Le 15 mai 1900, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Excellence...

### PROVINCE DE QUÉBEC

1900

Le 15 mai 1900, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Excellence...

Le 15 mai 1900, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Excellence...

Le 15 mai 1900, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Excellence...

### PROVINCE DE QUÉBEC

Le 15 mai 1900, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Excellence...

Le 15 mai 1900, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Excellence...

## Chapitre II

# Pressions - Intimidations Corruptions

Le 15 mai 1900, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Excellence...

Le 15 mai 1900, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Excellence...

## PROVINCE DE CASABLANCA

23 AVRIL

Le caïd Bouchaïb des Oulad Frej, région d'Al Jadida a ordonné à ses cheikhs de réunir les anciens collaborateurs qui ont formé au nom du Roi 4 bureaux du FDIC.

Les Caïds Boudrâ et Ben Oumarâ de Sidi Bennour agissent de même dans leur circonscription où ils rencontrent une vive opposition.

Dans la région de Mohammedia le Caïd des Zenatas Abdallah Loubaris parcourt sa circonscription dans le but d'obliger ses administrés à adhérer au FDIC. Devant l'échec de sa tentative, il a inscrit les noms à l'insu des intéressés pour pouvoir envoyer la liste demandée par le Ministère de l'Intérieur.

23 AVRIL 1963

Le 23 Avril 1963 a été pour les membres de la tribu des Oulad Hriz l'équivalent de la veille du 20 août 1953. C'est ainsi que tous les Cheikhs et les Mokadems de cette tribu ont passé la nuit à convoquer les paisibles habitants par ordre du Pacha à une réunion le lendemain chez ce fonctionnaire, proférant les pires menaces à l'encontre des absents du lendemain.

Tout le monde se demandait la raison de cette subite convocation. Etait-ce une mobilisation générale ou bien le pays avait-il connu une nouvelle catastrophe.

Ou elle ne fut pas leur déception lorsque se présentant devant le Pacha, ils se rendirent compte qu'on leur demandait tout simplement d'adhérer au FDIC présenté comme le parti du roi.

La majorité d'entre eux retournèrent à leur foyer dégoûtés des méthodes des autorités. Toute cette mise en scène et ce mépris des citoyens n'étaient qu'une préparation à un meeting du FDIC présidé par un certain Regragui, fonctionnaire du Ministère de l'Education Nationale qui s'est retrouvé au milieu des anciens traitres.

3 MAI 1963

Le Caïd Mustapha Mahrouch des Oulad Omran (Cerele de Sidi Bennour) et le Caïd M'Hammed Badoui de Laouinat ont été invités par les autorités de la Province à intervenir pour falsifier les élections.

Malgré les menaces dont ils ont été l'objet ces patriotes ont refusé de suivre de telles directives. Le Caïd Badaoui a présenté sa démission et le Caïd Mustapha muté d'office, a refusé de quitter son poste avant de recevoir un ordre écrit.

8 MAI 1963

A Boujad le Khalifa Abdeslam Bouzoubâ acquis au FDIC exerce des pressions sur les cheikhs et mokaddemine pour faire la propagande pour ce parti. Il se rend à tous les souks et demande aux habitants de voter pour le candidat FDIC, l'ex-Caïd Ben Jilali, féodal bien connu.

8 MAI 1963

La répression du Caïd Loubaris continue. Parmi les victimes M. Ahmed Ben Ali de Ain Harrouda a déposé une plainte contre cet agent d'autorité.

9 MAI 1963

Le Chef du Cerele d'El Jadida a réuni les Caïds Moulay Thami et Abdeslam Bennani en présence des deux secrétaires du Cerele Omar Snoussi et Jirari Abdelaziz et des cheikhs de toutes les tribus pour leur dire ce qui suit : « Je vous informe que S. M. vous ordonne de dire à tous les habitants du Cerele de voter pour les candidats du Roi, porteurs du billet jaune parce que c'est lui qui les a choisis et a entière confiance en eux.

11 MAI 1963.

Le Cheikh du centre de Ben-Slimane invite les habitants à se rendre au bureau du Caïd pour adhérer au « Front Royal ». Même les fonctionnaires sont obligés d'adhérer.

16 MAI 1963.

Le dénommé Vincent, important colon de la région, a réuni chez lui d'autres colons ainsi que des Marocains qui avaient des relations avec eux et se sont entendus pour appuyer le candidat du FDIC.

Le Caïd de Mediouna convoque les responsables des sections du Parti de l'Istiqlal pour les inviter à adhérer au Front en présence de certains notables déjà acquis aux autorités et cela afin de les influencer.

Au caïdat d'Oulad Abbou, le Caïd M. Ouled Cherradi distribue des tracts du Front avec l'aide des traitres de l'ancien régime.

D'autre part, il a essayé d'empêcher le rassemblement organisé par le candidat du Parti au Cerele des Bni Rhid et finit par arrêter les responsables de deux sections du Parti, Larbi Ben Salah Cher-



kaoui, M. Ahmed Ben Jilali, et fait occuper le local de la section du Parti par les forces auxiliaires.

17 Mai 1963

Dans le Cercle de Sidi Bennour, le 17 mai, le Caïd Boudraâ a pénétré dans plusieurs mosquées transformées en Bureau de vote, revolver au poing, cigarette à la bouche et chaussures aux pieds, hâtant le caractère sacré des lieux et le sentiment religieux des fidèles.

Le 17 mai, le Caïd Boudraâ, du Cercle de Sidi Bennour, est entré revolver au poing dans le bureau de vote des Choura, tribu des Beni Hlal. Le chargeant de six balles, devant l'assistance, il demanda : pour qui allez-vous voter ? A quelqu'un qui répondit « Nous sommes libres », il répliqua après des cris et des injures : « mais votez donc jaune ! c'est la couleur du Roi qui vous donne le pain et le sucre » !

— Ce même jour au bureau de vote n° 16, le nommé Mbarek Ben Ahmed a intimidé le président, lui demandant avec insistance et de la part du Caïd de dresser seul et sans la commission de contrôle un procès verbal fictif.

27 Mai 1963.

Dans la province de Casablanca, cercle de Sidi-Benour, avant les élections, le Caïd Boudraa, accompagné du Caïd El Azouzi de Had Oulad Frej, a réuni au Kmiss d'El Kaiba, les Chioukhs, Mokademines et notables de la tribu, à qui il a demandé de voter FDIC et de faire campagne pour lui.

## PREFECTURE DE CASABLANCA

6 MAI 1963

Le dénommé Taj Dine, Khalifa du 3ème Arrondissement de Casablanca, accompagné des Cheikhs Ben Ali et Ahmed Lhamri, fait des tournées en médina et dans les souks pour inviter les habitants à voter FDIC.

Il a rassemblé tous ceux qui étaient inscrits sur les listes de l'Entraide Nationale et leur demanda également de voter pour le Front.

8 MAI 1963

Au quartier Ben Maik, à Casablanca, circonscription électorale de Guédira, le Khalifa Larbi a chargé les mokaddemine de la distribution des prospectus de propagande et de demander aux habitants de voter pour le Ministre. Ce même Khalifa répétait à qui voulait l'entendre qu'il emploierait s'il le fallait la force armée pour faire élire Guédira et échouer le candidat du parti.

8 MAI 1963

Au quartier Sidi Othman, le Khalifa Berrada fait également distribuer les prospectus FDIC par ses collaborateurs et a demandé au candidat de l'Istiqlal d'interrompre sa propagande sans quoi il ferait intervenir les forces armées. Il a déclaré par ailleurs que l'autorité ferait échouer tous les candidats à l'exception de ceux du FDIC.

8 MAI 1963

On a vu ces derniers jours l'ex-directeur de l'Office Marocain d'exportation faire la tournée des marchands de tissus pour leur demander d'adhérer au Front et de voter pour ses candidats afin de recevoir en contre-partie des licences d'importation.

9 MAI 1963

Le Khalifa de l'arrondissement Ben M'Sik a rassemblé un certain nombre de jeunes écoliers qu'il a fait promener dans le quartier, encadrés par quelques chômeurs recrutés à cet effet, en proférant des insultes contre le Parti de l'Istiqlal. La réaction des habitants à ces provocations a amené l'intervention violente de la police qui a blessé en particulier le candidat du Parti et fait avorter sa femme.

10 MAI 1963

Le Khalifa du 10ème arrondissement, le nommé Belarbi a réuni chez lui les fquih des écoles coraniques pour leur dire que le roi lui a adressé de l'argent à distribuer aux fquih. En conséquence il les incita à voter pour les candidats du parti du Roi. Faisant remarquer que le Roi n'avait pas de parti, les fquih s'entendirent menacer de se voir supprimer l'aide que leur donne l'Entraide Nationale.

10 MAI 1963

Le Khalifa de Ben M'Sik a convoqué neuf cochers qu'il avait suspendus deux mois avant, leur a donné une petite somme d'argent apparemment pour les aider et leur fit comprendre que leur suspension pourrait être retirée s'ils travaillaient pour le succès de Guédira.

15 Mai 1963

Le 12 mai l'autorité locale a interdit aux candidats de l'Istiqlal d'organiser leurs meetings dans les lieux suivants :

Sidi Bernoussi  
Stade Sidi Maarouf  
Derb Ghellef  
Jardin Zerktouni

25 Mai 1963

Dans toutes les villes du Maroc, des instructions secrètes ont été données à la Communauté Juive pour que ses membres votent pour les candidats du Front.

Le pouvoir n'a donc pas hésité à utiliser le complexe de peur des minorités et à faire pression sur elles !

#### PREFECTURE DE RABAT

17 Mai 1963

La citoyenne Lalla Amina bent Abdallah Hamria connue pour ses sentiments istiglaliens a été l'objet de menaces de la part d'un commando FDIC, qui veut l'obliger à adhérer à ce parti et à faire campagne pour lui dans le quartier de Yacoub El Mansour.

24 Mai 1963

Après sa défaite, El Kouhen accompagné de Chergui qui fait fonction de Khalifa et de Mohamed Loubaris fonctionnaire à la Préfecture a fait une descente dans les quartiers de Douar Doum pour se venger des gens qui n'ont pas voté pour lui : en tant que Directeur du Cabinet du Ministre de la Santé, tuteur de l'Entraide Nationale, il a retiré personnellement les cartes de l'Entraide aux pauvres malheureux qui bénéficiaient de denrées alimentaires. Il ne consentait à les leur restituer qu'après leur adhésion au Front !

Avec l'appui de la Police il a fait enlever M. Omar El Hamri, un des responsables de la section du Parti de Douar Doum.

Par ailleurs El Kouhen a fait ramasser les pauvres femmes du quartier dans les postes de police pour les injurier, les humilier, et les frapper parce qu'elles n'ont pas voté pour lui !

25 MAI 1963

Le parti de l'Istiqlal a invité les citoyens à célébrer la prière des morts à la mémoire des martyrs qui sont tombés le jour des élections, ceux qui ont refusé de baisser la tête devant les valets du colonialisme vendre leur conscience et de faire élire au Parlement des candidats imposés. Le jour de la prière était le vendredi et les tenants du pouvoir ont mal accepté que les fidèles puissent prier sur leurs victimes, ils ont mal accepté que les fidèles demandent à Dieu qu'il lève sur ce peuple l'oppression où il vit et c'est ainsi que le Ministère des Habbous et la Préfecture de Rabat ont ordonné aux Imams de ne pas prier, comme du temps du Protectorat où les autorités intervenaient dans les affaires religieuses.

#### *L'interdiction prononcée par le ministère des Habbous.*

Les Nadirs des Habbous de Rabat et de Salé ont distribué aux Imams des mosquées la note de service suivante : « A Messieurs les prédicateurs des mosquées de Rabat et de Salé le Ministère des Habbous chargé des affaires islamiques ainsi que la Préfecture de Salé et de Rabat nous a ordonné de porter à votre connaissance l'interdiction formelle de célébrer la prière des morts à laquelle ont été invités les gens demain vendredi 24 mai. »

Et c'est ainsi que la mission du ministère des Habbous est maintenant d'interdire aux Imams de célébrer la prière pendant que la Préfecture s'ingère dans les questions religieuses tout comme au bon vieux temps des généraux et des capitaines français mais les citoyens dans toutes les parties du pays ont fait leur devoir religieux et ont célébré la prière des morts à la mémoire des martyrs tombés sous les balles du gouvernement.

#### PROVINCE DE RABAT

25 AVRIL 1963

Le Caïd Abdallah Chorfi de Had Kourt a tenu un grand nombre de meetings politiques où il a abusé de ses pouvoirs, injuriant le parti de l'Istiqlal. Le même Caïd a pris contact avec les notables des tribus pour prétendre que l'Istiqlal est un parti anti-royaliste.

Il a chargé tous les agents sous son autorité d'entreprendre une campagne contre l'Istiqlal. Le parti a décidé de porter plainte contre ce caïd.

9 Mai 1963

Le 5 Mai 1963, les agents du FDIC, à Sidi Slimane, ont saisi le pain destiné aux pauvres pour ne le distribuer qu'à ceux qui accepteraient d'adhérer au Front.

17 MAI 1963

A Rabat 2 autobus portant les photographies du candidat Istiqlalien dans la 1ère Circonscription, M. Abdelkrim Fellous et dans lesquels avaient pris place des jeunes filles habillées de rose couleur du candidat, ont été assiégés par l'armée au boulevard Mohammed-V. Les soldats ont attaqué les jeunes filles semant la terreur parmi elles.

Au même moment, 600 soldats encerclaient le siège du parti à Bab El Had et arrêtaient plusieurs citoyens.

24 MAI 1963

Dans les Zaïers, le citoyen Mohamed Ben Zaari, adjoint à l'inspecteur du parti, a été l'objet, au souk de Sidi Bettache, d'intimidations de la part du khalifa du Caïd Ben Rahmoune. En présence de gendarmes et de mokhaznis il l'a interpellé le gardant à vue pendant une heure pour s'assurer qu'il avait bien sa carte d'identité et son permis de conduire.

25 MAI 1963.

Aux Ouled-Moussa et Nourat, le Caïd de Mechra Bel Ksiri en personne a harangué les citoyens, les incitant à voter FDIC.

28 MAI 1963.

Le caïd Ballouk a refusé de délivrer des cartes d'identité aux citoyens, comme cela a été le cas pour M. Bengeloun Zari, et ce pour leur appartenance à l'Istiqlal.

28 MAI 1963

Les autorités ont convoqué des groupes d'Istiqliens pour leur tenir les propos suivants : « Vous allez avoir besoin de tracteurs et de pois chiches, si vous votez jaune vous serez servis les premiers et vous aurez tout ce que vous voudrez. » Le Gouvernement avait choisi la zone sinistrée du Gharb pour profiter de la sinistre et de la pauvreté et monter à l'assaut des forces nationalistes. Mais cette espérance à Jorf El Melha a échouée car la réponse des citoyens a été « Nous sommes prêts à mourir pour nos principes, vous n'achetez pas nos consciences par les tracteurs et les pois chiches ». Puis le Caïd est revenu le menaçant d'emprisonnement s'ils n'adhéraient pas au Front des traitres. Leur réponse fut : « emprisonne qui tu veux car la prison est pour les hommes ». Ce fut ensuite le Cheikh Allal en compagnie du candidat du Front, Laghzaoui, qui s'est

mis à emprisonner les Istiqliens et à les mettre dans les silos où ils passèrent des journées sans manger. Le gardien de la prison essayait de leur vendre du pain 80 F pièce. Celui qui n'avait pas d'argent n'avait pas de pain.

## PROVINCE DE MARRAKECH

2 MAI 1963

A Chiadma, l'autorité a mobilisé tous ses moyens et a cessé toute activité administrative pour s'occuper de la propagande du Front, et obliger les citoyens à y adhérer. Ainsi le caïd des Chiadma Nord et ses chiouchs tiennent des réunions et font des tournées dans les tribus de leur ressort pour les pousser à adhérer « au parti du Roi ».

Par ailleurs les agents d'autorité des Bhatza du Nord ont ouvert la campagne électorale avant la date prévue et ce en faveur du candidat FDIC de la circonscription de Jemaât Shim.

3 MAI 1963

A Imminantout le super Caïd a invité certains membres du bureau du parti de l'Istiqlal à adhérer au front et les a menacés d'emprisonnement s'ils ne répondaient pas à ses ordres.

Enfin il a donné l'ordre de licencier M. Jilali Brahim du Caïdat à cause de son appartenance au parti de l'Istiqlal.

22 MAI 1963

Aux Aït Ourir (Marrakech) le Chef de Cercle outrepassa ses pouvoirs en ordonnant à ses agents d'interdire aux candidats du Parti de l'Istiqlal tout contact avec les citoyens, et d'arrêter tous les éléments dynamiques de ce cercle.

24 MAI 1963

Dans la Province de Marrakech, au Bureau de vote Mhafid à Rehanna, les nommés Mohamed ben Haddou et Boujemâ ben Rahal bel Hachim connus pour leur collaboration avec le protectorat ont menacé de leur poignard les citoyens dans les bureaux de vote, leur demandant de voter pour le candidat FDIC.

D'une façon générale dans les Rehanna, Layachi a formé des commandos présidés par les cheikhs et composés de tous les anciens traitres et de féodaux qui circulaient de bureau de vote en bureau de vote pour menacer les Istiqliens.

Il est à remarquer que ce sont les fonctionnaires de l'Etat depuis les moqademies, les khalifas, les chefs de Cercle jusqu'au Gouverneur qui ont organisé les commandos et fait ouvertement campagne pour les candidats d'un parti déterminé, bafouant ainsi la règle fondamentale de la neutralité de l'Administration.

#### PROVINCE DE FES

Un fonctionnaire du Tribunal régional de Fès, Moulay Mustapha El Alaoui, est suspendu de ses fonctions en contravention de la loi, par le ministre de la Justice. La victime se trouve avoir connu beaucoup de choses sur le passé glorieux de notre ministre lorsque celui-ci habitant au même quartier de Fès-Jdid était un appui farouche du colonialisme et un des premiers à reconnaître Arafa.

20 MAI 1963

Le Dr El Kohen, médecin chef de la province, et président du Conseil municipal de Fès, a été muté par télégramme à Rabat.

Le Dr Kohen est un patriote conscient qui a participé à la lutte pour l'indépendance. Membre de la Résistance, il a été emprisonné et torturé par la police du Protectorat. A l'indépendance, il a été de ceux qui ont servi loyalement et désintéressément leur pays. C'est ce genre d'hommes que le pouvoir veut mettre au pas !

28 MAI 1963

*Suspension de 10 magistrats à Fès et sa région.*

Le Ministère de la Justice a ordonné la suspension de dix magistrats à Fès et sa région dont les noms suivent : Abdellah Alaoui, Mohamed Chanoud, Mohamed Ben Lahbib Filali, Taïeb Rami, magistrats du tribunal régional de Fès, puis MM. Abderrahmane Zaouak, magistrats de Tafraout, Chouara Taïb, magistrat de Jelaouab.

Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les noms des quatre autres. La suspension est ainsi un des moyens utilisés pour faire pression sur les agents du corps judiciaire qui doivent rester loin du jeu politique.

On sait que les commissions provinciales qui proclament les résultats sont présidées par un magistrat. En suspendant ces juges qui n'ont pas exécuté ses ordres, le ministre de la justice veut faire pression sur les autres et les amener à être plus dociles lors des élections prochaines.

#### PROVINCE DE MEKNES

13 MAI 1963.

A Meknès, les candidats du front utilisent pour la campagne électorale les agents des perceptions qui abandonnent leur travail pour mener au nom de l'Etat une campagne en faveur du FDIC, lançant le slogan suivant : Si vous votez pour le candidat FDIC, vous ne paierez plus d'impôts, sinon vous en paierez plus que maintenant.

#### PROVINCE D'OJUDA

12 MAI 1963

A Boubeker, M. Mechrafi, haut fonctionnaire du Ministère de l'Education Nationale et candidat du Front, a organisé une réunion électorale dans la maison de M. Ben Dahan, Directeur d'Ecole à Boubeker et à invité à cette réunion tous les membres de l'enseignement de la région.

Il les a invités à lui donner leurs voix, et lui faire de la propagande pour qu'il soit élu. M. Mechrafi, candidat du Front leur a dit qu'il sera nommé ministre de l'Education Nationale et saura récompenser ceux qui lui auront été fidèles. Il leur a même dit qu'il licencierait ceux qui auront voté pour l'Istiqlal.

#### PROVINCE DE NADOR

10 MAI 1963

A Zerna, dans la région de Nador, le Caïd Lakhdar Mohamed El Ouariachi, des Bni Sidel, présente lui-même le candidat du Front aux habitants, pour le mieux connaître et voter pour lui. Mais les patriotes vigilants, armés de pierres, faisaient fuir et le caïd, et le candidat de l'Administration.

25 MAI

A Zaïa, dans la province de Nador, le gouverneur Cherradi licencie le Cheïh Mohamed Haddouch pour avoir refusé de faire de la propagande en faveur du FDIC.

#### PROVINCE DE TANGER

10 MAI 1963

Le Caïd de Fahs, Ben Messoud, a transformé son bureau en local du FDIC. Par ailleurs il a réuni les mokaddemine et leur a ordonné de chercher chacun 10 personnes au moins pour mener la campagne pour le front et a insisté sur la nécessité de rassembler ces hommes par tous les moyens : promesses, don de blé, etc..

## PROVINCE D'AGADIR

9 MAI 1963

Dans le cadre de la propagande pour le Front, le Caïd d'Inezgane, le dénommé Zemzouni, a tenu une réunion politique dans son bureau à laquelle il a invité tous les cheikhs de la fraction de Meskina. Au cours de cette réunion il les a informés qu'ils sont chargés par l'Administration de diriger le FDIC et que la seule garantie qu'ils avaient de rester dans leurs fonctions résidait dans leur engagement dans ce parti.

10 MAI 1963

A Goulimine, les habitants ayant protesté auprès du Caïd au sujet des agissements des cheikhs et mokaddemines qui, sur l'ordre du Caïd lui-même recommandaient aux citoyens de voter FDIC, le Caïd s'excusa en prétextant qu'il n'était qu'un agent qui a exécuté les instructions de ses supérieurs.

## PROVINCE DE OUARZAZATE

3 MAI 1963

Le Chef du Cercle d'Imintanout a invité les habitants de sa région à une réunion au cours de laquelle il leur a demandé leur étiquette politique et leur a dit : « il vous faut adhérer au parti du roi car c'est le parti qui va vous défendre ». Mais au lieu d'applaudir comme d'habitude en entendant le nom de S. M. Le Roi les assistants ont été grandement surpris et se sont mis à quitter les lieux groupe par groupe et il ne resta devant le chef du Cercle que quelques personnes à qui il a promis « une nouvelle réunion à part ».

Ce même Chef de Cercle a ordonné à tous les responsables de sa région de mener une propagande en faveur du « parti du Roi ».

3 MAI 1963

Le Caïd Ben Ali de l'annexe de Tinghir a rassemblé la tribu « Taski » et lui ordonna d'adhérer au Front, menaçant, en cas de réticence de changer le cheikh de la tribu et de le remplacer par un homme impitoyable qui ramènera la tribu dans le droit chemin.

Le même caïd a visité la tribu de Tinghir et a invité les habitants à faire partie du Front. Voyant leur réticence il essaya de les attirer en leur promettant de leur distribuer des parcelles de terrain en contre partie de leur adhésion.

## PROVINCE DE KSAR - ES - SOUK

Le citoyen Sikkou Ouaouch de Ksar Aït Yacoub, près de Midedt, a été présenté par le président de la Société de Bienfaisance pour être inscrit sur la liste des indigents. Son inscription a été refusée pour son appartenance à l'Istiqlal.

Malgré son âge (80 ans), il a été obligé de se faire embaucher comme ouvrier à la Promotion nationale et les citoyens se demandent où vont les sacs de farine qui, au lieu d'être distribués aux indigents, sont utilisés pour l'achat des consciences, la formation de commandos qui s'attaquent aux patriotes et les espionnent comme au temps du protectorat.

## SUR LE PLAN NATIONAL

23 AVRIL 1963

Le ministère de l'Intérieur mobilise les agents d'autorité pour faire pression sur les citoyens et les obliger à adhérer au FDIC.

L'unique sujet de conversation du peuple marocain est la vague de répression qui s'est abattue sur les citoyens de la part de certains agents d'autorité. Cette vague rappelle celle provoquée par les collaborateurs de l'ancien régime qui obligèrent les citoyens à adhérer au parti de Abdelali Zemrani et autres Glaoui.

29 MAI 1963.

Au Maroc, pays musulman, les autorités jugent des citoyens pour avoir fait la prière...

La Justice condamne les autorités en relâchant les inculpés.

Les citoyens dans tout le pays suivent avec intérêt le procès des frères istiqlaliens.

Sept avocats se chargent gratuitement de la défense. Le collègue Takkadoum de Kénitra est en grève en signe de protestation.

Le Tribunal a relâché les prévenus inculpés d'incitation à la prière, mais ils ont déjà été sanctionnés avant la parution devant les juges puisqu'ils ont fait la navette en fourgon cellulaire entre Rabat et Kénitra, et ont connu la détention administrative. La prison de Rabat ayant refusé de les héberger, ils ont passé la nuit d'avant-hier dans un local de la police, sans que personne ne s'occupe d'eux et après qu'on leur eût enlevé les lacets de leurs chausures comme au temps du Protectorat. Rappelons que parmi les prévenus, certains ont connu les prisons colonialistes et l'exil

comme M. Ahmed Bel Hadj, et ce pour activités nationaliste, que d'autres ont fait partie de la Résistance et ont aidé à libérer le Maroc. C'est pour cela qu'ils ont été traité comme ils l'ont été au temps du Protectorat, et tout cela pour avoir prié.

Les juges ont remis les choses au point et ont relâché les prévenus. Ce sont: MM. Bel Haj, membre du Conseil national du Parti de l'Istiqlal et directeur du collège Takkadoum à Kénitra, Moulay Ahmed Oudghiri, Moulay Driss Tahri et Mohamed Doukkali, de la section istiqlalienne de Kénitra.

Rappelons le préambule de la Constitution qui stipule que le Maroc est un pays musulman, que sa religion est l'Islam et que le Roi, Imam des croyants, est le gardien de la foi, et qu'en conséquence, le Roi se devait de défendre personnellement les prévenus qui n'ont fait que remplir leur devoir religieux.

Rappelons aussi que le Ministère public foudroyait ses accusations sur le Dahir de 1935, sur la sécurité des biens français au Maroc, et la sécurité de l'Empire chérifien...

#### Mai 1963

L'autorité ordonne à certains élus de se rendre au Palais Royal. Pression sur les députés pour les amener à renier leur appartenance politique. Achat des consciences au nom du Roi.

Après les résultats des élections qui ont étonné en premier lieu les tenants du pouvoir et ont mis en lumière les moyens employés par ceux-ci pour truquer le scrutin, après les méthodes primaires et illégales suivies pour dévier la volonté du peuple, le Pouvoir s'est trouvé dans une position intenable puisqu'il ne dispose pas de la majorité absolue dans le futur parlement.

Pour tenter de s'en sortir le Gouvernement essaie maintenant d'autres moyens pour donner un autre sens à ces résultats, moyens que nous résumons ci-après :

1.) Le Gouvernement a éliminé quatre candidats istiqliens élus. Pour deux d'entre eux, il prétend — et continue à le faire — qu'ils ne sont pas istiqliens, malgré leur présence à la conférence de presse du Président Allal le 22 mai, au cours de laquelle ils se sont présentés eux-mêmes aux journalistes comme étant candidats du PARTI.

Pour les deux autres, le gouvernement continue à nier leur élection, bien que la Commission provinciale, avec à sa tête le Président du Tribunal Régional, les aient déclarés élus !

2.) L'Administration a contacté les élus neutres, et leur a ordonné de se rendre à une audience au Palais Royal. Elle a réuni certains d'entre eux à Rabat, et les a sequestrés dans la maison de l'ancien Pacha Hamadi Kabbaj.

Traités en pensionnaires d'internat dans cette maison où ils se sont rendus au nom du Roi, ces élus y reçurent la visite de plusieurs ministres qui ont essayé de les convaincre de rejoindre les rangs du FDIC. C'est ainsi que MM. Aherdane, Khatib et Cuedira ont déployé tout leur talent oratoire pour les gagner à leur cause. Devant leur insuccès, les ministres ont essayé l'attrait des chèques bancaires. En vain car la conscience des élus était plus forte que celle des Ministres.

3.) Après les neutres, ils ont tenté leur chance auprès de certains élus istiqliens qu'ils ont convoqués au nom du Roi à une audience au Palais d'Ifrane. La leçon qui leur a été donnée a été aussi claire et nette.

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

Section 1

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

Chapitre III

...the ... of ...

Exactions - Arrestations

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

## PROVINCE DE CASABLANCA

4 MAI 1963

Le Caïd Loubaris a réuni par force quelques 150 habitants de la région de Mohammadia pour entendre un ministre du Roi. En fait il s'agissait du Ministre Boutaleb candidat du FDIC. Mais l'orateur fut interrompu par les cris hostiles des habitants qui proclamaient « vive le parti de l'Istiqlal », « A bas Boutaleb » ce qui amena l'intervention de la police et de la gendarmerie qui procédèrent à l'arrestation d'un grand nombre de citoyens.

7 MAI 1963

Le Caïd Laïdi Guennoun a arrêté M. Chafai Ben Moussa Drissi vice-président du Conseil Communal des Beni-Meskine parce que ce dernier a refusé de travailler pour le Front.

8 MAI 1963

Le Khalifa de Ben Msik a fait arrêter le candidat istiqlalien, M. Tanane pendant trois jours et ne l'a libéré qu'après intervention du Parti auprès du Ministère de l'Intérieur.

11 MAI 1963.

Le Caïd Loubariss continue à organiser les tournées du ministre candidat Boutaleb, et la police à distribuer ses tracts après avoir arrêté un bon nombre de jeunes militants de l'Istiqlal.

13 MAI 1963.

A Mohammadia, l'autorité locale a arrêté le 13 mai 14 Istiqliens dont 2 femmes, et les a conduits à Casablanca pour qu'ils soient présentés au tribunal.

15 MAI

A Mohammadia, des prisonniers de droit commun, rassemblés en commando sont utilisés par les autorités de l'Intérieur pour malmenier et enlever les militants istiqliens. Font partie de ces commandos les criminels Ouled El Ammaria, Essiklira et Mohamed Ouled Eshimi.

15 MAI 1963.

Le Caïd de Boujad a arrêté un certain nombre de représentants du candidat de l'Istiqlal. Citons: MM. Ousaid Ben Mohamed, Salah Ben Bon Abid, Chérif Ben Moujane, Ahmed Ben Kaddoum, Mohamed Ben Houssain.

16 MAI 1963.

La police a arrêté M. Mohamed Ben Kacem El Haouzi pour son activité istiqlienne et l'a accusé à tort d'avoir giflé un mokadem. Traduit devant le tribunal, il fut condamné à deux mois de prison.

A Beni-Meskine, le Caïd Laydi Guennoun, poursuit les arrestations qu'il a entreprises dans les rangs nationalistes depuis le début de la campagne électorale. Parmi ces arrestations, citons celles de MM. Larbi Ben Mohamed, M'Barek Ben Bni Yakhlok, Lakbir Mohamed Tahile, Mohamed Ben Rahal Njimi, Hattab Ben El Hattab, Mohamed Ben Mohamed Ben El Hattab, Driss Ben Mohamed, Driss Ben Manti.

A El Brouj, M. Ben Daoud Feddouh est arrêté en pleine nuit sur l'accusation d'avoir déchiré une affiche du Front.

A Khouribga, le Caïd Ouled Cherradi a fait arrêter le secrétaire local du parti, M. Larbi Ben Salah, ainsi que d'autres militants istiqliens pour laisser le champ libre à la propagande du candidat FDIC.

16 MAI 1963.

Au cercle des Béni-Ahmed, le Caïd Ould Layadi qui a mobilisé ses agents au service du Front, a arrêté le secrétaire de la section du Parti au Souk Jemâa Oulad Abbou, M. Larbi Ben Salah, et l'a privé de nourriture pendant plusieurs jours.

Dans les Ouled Dlim, à Ouled Mariam, le Caïd a arrêté le camarade Abd Esslam et l'a gardé dans son bureau pendant deux jours. La victime était en relations avec le candidat du Parti.

Au Douar Bou Ali, MM. Allal Ben Jilali, Fatmi Abdelkader et Kebbou ont été arrêtés. Le super-caïd Tawfik, ex-collaborateur de Brunel, ancien chef de région à Oujda, a convoqué au domicile du candidat FDIC les cheikhs et les a menacés de licenciement si le candidat du parti du roi n'était pas élu.

25 MAI 1963.

Dans le Cercle de Sidi Bennour, le jour des élections, le Caïd Boudraa a arrêté une quarantaine de personnes tous représentants des candidats aux commissions de contrôle, ou membres des bureaux de vote, ainsi que MM. Ali Laroussi Ben Smail et Smail Ben Mohamed, électeurs qui n'ont pas voulu voter FDIC sous sa menace.

Les citoyens ont passé ensemble une nuit au siège du caïdat, recevant d'heure en heure la visite de Boudraa qui venait les injurier eux et leurs partis respectifs.



27 Mai 1963.

Poursuivant les arrestations en masse, les autorités de Sidi-Bennour viennent de procéder à celles de M. Mustapha Ben Taleb, secrétaire de la commission administrative des Ouled Amrane, de M. Mohamed Ben Ahmed El Khal, membre du Conseil communal, ainsi que de plusieurs citoyens dont nous ignorons pour le moment les noms.

28 Mai 1963.

Dans la région de Beni Meskine, à El Brouj, le Caïd Laidi Guennoun poursuit ses attaques contre les citoyens. C'est ainsi qu'il a emprisonné Ahmed Ben Mohamed, conseiller communal de Kasba Chafai. MM. Ben Larbi Ben Jilali, Larbi Ben Ahmed, Abdelkader Ben El Abbas du douar Ouled Abbou, M'Bark Ben Sofïa, Ahmed Ben Hamou et Ahmed Ben Allal du douar Chlihate.

Il a procédé également à l'arrestation de Larbi Ben Mohamed, Mohamed Ben Omar, Mohamed Ben Hachem, Abdelkader Ben Mohamed Ben El Melli des Ouled Freha, ainsi que ses frères Ahmed Ben Abdelhamid, Abdesslam Ben Ahmed, Mohamed Ben Laraki, Larbi Ben Maati d'Am Blal et Mohamed Ben Mustapha des Ouled Bou Ali. Le Caïd a empêché toutes visites des parents aux prisonniers qui sont restés sans nourriture. Au cours de l'incident entre les autorités et les citoyens, provoqué par le Mokadem, M. Moussa a été relevé dans un état très grave et a été conduit à l'hôpital.

29 Mai 1963.

Après la prière du vendredi, les autorités ont attaqué un grand nombre de citoyens et les ont emprisonnés à Sidi Bennour.

Les citoyens sont accusés d'avoir célébré la Prière des Morts à la mémoire des martyrs tombés sous les balles des autorités à Had-Kourt et dans la province de Marrakech. Les citoyens Redad Ben Abbès, Abdelkrim Mesnaoui et Abdellah Benaïssa ont d'abord été appréhendés comme étant les responsables. Puis ce fut le tour de 40 autres citoyens. Tous sont toujours en état d'arrestation sans jugement...

Les Mokhaznis attaquent une demeure aux Oulad Saïd (Settat) et tuent un Istiglïalien sous les balles du gouvernement. Siège de la région, circulation contrôlée.

Depuis les élections législatives, les régions de Beni Meskine et Oulad Si Ben Daoud vivent sous un véritable état de siège. Les routes y menant sont gardées et les voyageurs contrôlés. C'est ainsi que le candidat istiglïalien à la députation a essayé de se procurer un procès-verbal des résultats, mais n'a pu le faire vu l'état de siège.

Par ailleurs, la tribu des Oulad Si Bendaoud, administrée par le Caïd Layadi, a été le théâtre d'un très grave accident: les autorités ayant eu connaissance d'une réunion de sept personnes chez M. Bouchaïb Ben Abdelmalek, y dépêchèrent les forces auxiliaires qui maltraitèrent avec une sauvagerie inégale les citoyens réunis. Un attaquant tira trois balles sur le citoyen Mohamed Ben Abdelmalek le blessant très sérieusement. Transporté à l'hôpital Colombani à Casablanca, il succomba à son arrivée.

Après l'assassinat de Ben Abdelmalek, les forces auxiliaires ont emprisonné les six autres: Ben Kacem Jazar, Abbas Oul Zhiif et son frère Mohamed, Bouchaïb Ben Abdelmalek et Azzedine Ghomari, secrétaire de la section du Parti à Settat et délégué de l'UGTM.

Cet incident a soulevé une émotion considérable dans toute la région de Settat.

30 MAI 1963

La tribu des Beni Meskine est livrée sans défense aux caprices du Caïd Layadi Guennoun qui se conduit plus brutalement que le Contrôleur Civil des années 1952-53, Marc Souza.

Il ne lui a pas suffi d'arrêter collectivement les citoyens du 16 au 18 mai 1963 et de faire proclamer élu irrégulièrement le candidat FDIC.

Il prépare maintenant les élections communales en faisant proclamer publiquement par ses Cheikhs que l'appartenance au parti de l'Istiqlal ainsi que l'opposition au parti du Roi sont un crime qui sera châtié. Puis il a intensifié les arrestations, sous des prétextes divers dont :

- 1.) L'appartenance au Parti de l'Istiqlal.
- 2.) l'affichage des bulletins du FDIC, après le vote du 17 mai, preuve qu'on n'a pas voté pour le front.
- 3.) Le refus de voter pour le FDIC, et l'insoumission !

Le 23 mai il a arrêté avec comme motif, appartenance au Parti et refus de voter pour le candidat FDIC :

Mohamed ben Mohamed du Donar Oulad Abbou.

Si Ahmed Ben Mohamed, conseiller communal à Casbah Chafai Mbarka Bent Safi et Mohamed Ben Mai du douar Dar Chafai.

Larbi ben Ahmed, Douar Oulad Aïssa.

Il a également relevé de ses fonctions M. Mohamed Ben Ahmed Kasbaoui, percepteur au souk El Khemis, lui faisant savoir publiquement par le Cheikh Abdeloualeb Boulahia, que son crime était le refus de voter en faveur du FDIC.

Le 25 mai 1963 il a arrêté dans la circonscription des Oulad Friha :

MM. Mohamed Ben Amou, du Douar Kra-Kra ; Mohamed ben Naceur, du Douar Oulad Abid ; Abdelaziz Ben Mohamed du Douar Mdadha, Abdelkader Mekki, du douar Oulad Mohammed dans la circonscription Ain Blal.

MM. Mohamed Ben Louafi du douar Oulad Si Ahmed, Abdeslam Ben Ahmed et Larbi Ben Maâti du douar Mgharat.

Dans la circonscription Oulad Bou Ali, un grand nombre de citoyens dont le moqaddem Mohamed Ben Mustapha qui avait démissionné pour ne pas devoir suivre les instructions données aux moqaddems.

#### Mai 1963

Dans la circonscription des Beni Meskine et la région de Settât, de nombreuses atteintes aux libertés ont été commises.

Les membres du Comité électoral du candidat du Parti dans la fraction de Krakra, sont emprisonnés par le Caïd pendant 6 jours. Présentés au Tribunal et acquittés, ils sont de nouveau arrêtés et maintenus en prison jusqu'au lendemain du scrutin, c'est-à-dire le 18.

Dans la fraction Ibn Khelouk, une dizaine de militants sont arrêtés et déferés au tribunal. Acquittés et libérés, ils sont interceptés par le candidat du FDIC, le nommé Maataoui Jilali accompagné par trois mokhaznis qui les reconduisent en prison où ils furent maintenus jusqu'au lendemain du scrutin.

Le mercredi 15 mai, le candidat du Parti Monsieur Aboukabila, était venu au Souk Oulad Bou Ali pour faire sa propagande électorale, lorsque le Caïd El Aïdi Guennoun le fit arrêter et le conduisit en prison dans un taxi. Il y resta deux heures. Apparaissant le caïd avait ordonné qu'un crieur public proclame « A bas » le candidat emprisonné.

Le 16, au souk de la Kasba Chafyî, un crieur a été chargé de lancer des injures contre le même candidat et plusieurs patriotes qui devaient être ses représentants le jour du scrutin, ont été arrêtés.

Le jour du scrutin, le Cheikh des Beni Yakhoulouk, frère du candidat FDIC, Maataoui, se tient en personne devant le bureau de vote et oblige les citoyens à voter pour son frère.

Quant au Caïd, il alla à la Kasba Chafyî et ordonna à ses gardes au Cheikh et aux mokademine d'obliger les électeurs à voter pour le FDIC, sous la menace de la prison.

Cette menace fut mise à exécution à l'encontre de M. Mohamed Baghli lorsqu'il voulut s'opposer.

Aux Oulad Abbou, un grand nombre d'électeurs furent incarcérés le jour même des élections. Citons parmi eux Bouchaïb ben Mohamed et Mohamed Ben Larbi qui en plus de la prison furent bastonnés impunément par un commando FDIC composé de Lahcen Ben Salah, Mohamed ben Bouzekri, Kebir ben Abbès et Mohamed ben Mohamed.

Le 16 mai les représentants du candidat Istiqlalien furent arrêtés Il s'agit de MM. Mohamed ben Mohamed ben Ali, M'Hamed ben Bouazzaoui, Mohamed ben Jilali, Baghdati ben Bouchaïb, vice président du Conseil Communal, Bouchaïb bel Haj, Chaji Bouchaïb et Mohamed ben Ruimi. Ils demeurèrent en prison jusqu'au 18 mai c'est-à-dire après le déroulement des opérations électorales.

A Sidi Ben Daoud, la voiture officielle du Caïd remplie d'éléments des forces auxiliaires circulait dans la circonscription ordonnant aux citoyens de voter jaune et les menaçant de la prison en cas de non obéissance.

Haj Miloudi, président du bureau de vote n° 6 fut prié par les autorités de céder sa place à une tierce personne. Devant son refus, l'autorité lui demanda de voter pour deux personnes récemment décédées. Au douar Ain Belal le Caïd Ayadi fit bastonner par le mokadem du douar et ses acolytes, Mohamed bel Kebir, Ahmed ben Larbi et Larbi ben Maâti.

En fin de compte le caïd Guennoun et le chef de Cercle de Settât voyant que les pressions et la terreur ne suffisaient pas, gardèrent les procès verbaux, pour les triturer et les truquer comme bon leur semblait. Ils ne les envoyèrent au siège de la province, qu'après avoir fait déclaré élu le candidat FDIC.

## PREFECTURE DE CASABLANCA

23 AVRIL 1963

Le Khalifa de Hay Mohammadi, à Casablanca est à l'origine d'un triste incident.

Cet incident s'est produit au quartier populaire Mohammadi le 20 avril à 19 heures. Le Khalifa en personne entouré de Mekhaznis a procédé à l'arrestation de 40 gosses parmi

les enfants de ce quartier et leur a fait passé toute une nuit en prison. Leur seul crime est l'appartenance de leurs parents au parti de l'Istiqlal.

6 MAI 1963.

Le 6 mai 1963 à 15 h., un groupe de mokaddemines distribuait au XIII<sup>e</sup> arrondissement des tracts et invitait les gens à voter pour le candidat du Front. Au cours de cette distribution s'est produit un accrochage entre ces mokaddemines et quelques Istiqlaliens, ce qui a occasionné l'arrestation de MM. Abdelkader Ben Abdelmal par les forces auxiliaires qui escortaient les mokaddemines au cours de la campagne.

Au XI<sup>e</sup> arrondissement, pendant que des gens du Parti distribuaient des tracts du candidat istiqalicien, l'autorité locale les a attaqués et les a empêchés de distribuer les tracts de l'Istiqlal tout en disant: « Nous ne reconnaissons que les tracts de Cuédira ». Les agents de l'arrondissement, lors de la remise aux habitants des cartes électorales, les invitent à voter pour le Front.

9 MAI 1963.

Le khalifa du 10<sup>e</sup> arrondissement a empêché les militants du Parti de mettre les affiches du candidat istiqalicien à la place qui leur a été réservée. Après avoir déchiré les affiches, il a procédé à l'arrestation de quelques militants.

10 MAI 1963.

Le 7 mai au matin, un commando a mis le feu au magasin de M. Dehou, sis au n° 15 aux Carrières Bouazza, rue 6.

12 MAI 1963

Les forces auxiliaires dépendant du 10<sup>e</sup> arrondissement ont arrêté le 5 mai le jeune Lachraoui Lahcen, agent électoral du candidat de l'Istiqlal, M. Abdelkader Tanane.

Au moment où il distribuait les tracts du candidat de l'Istiqlal, un certain nombre de gardes municipaux l'ont attaqué et après l'avoir battu et insulté, l'ont conduit au poste de police.

14 MAI 1963.

Le 12 mai 1963 à 15 heures, les forces auxiliaires et les agents de police ont encerclé le siège du 3<sup>e</sup> arrondissement du Parti de l'Istiqlal au moment où se tenait une réunion des femmes istiqaliciennes. La police fit sortir par force les femmes de cette réunion en les menaçant avec des armes.

14 MAI 1963

Les autorités locales ont fait investir le siège du parti de l'Istiqlal à Sidi Bernoussi et arrêter 34 membres du parti. Elles les ont présentés au tribunal avec l'inculpation d'atteinte à la sécurité de l'Etat.

En effet le candidat FDIC à Sidi Bernoussi s'est mis au cours d'un meeting à insulter les patriotes et les partis nationaux. La riposte de l'Assistance ne s'est pas fait attendre. Le candidat FDIC trouva son salut dans la fuite et les arrestations commencèrent.

14 MAI 1963.

Les autorités locales ont fait investir le siège du Parti de l'Istiqlal à Sidi-Bernoussi et arrêter 34 des membres du Parti.

15 MAI 1962.

L'autorité locale a arrêté un grand nombre de personnes parmi lesquelles des enfants et les ont présentées avec l'inculpation d'atteinte à la sécurité de l'Etat. Parmi les personnes arrêtées:

- 34 sont de Sidi-Bernoussi,
- 4 du quartier Qrea,
- 4 de Ben M'Sik,
- 4 de Mohammedia.

16 MAI 1963

Le candidat Tanane de l'Istiqlal, adversaire de Cuédira, est attaqué par un commando, lors du meeting organisé à Ben M'Sik. Au cours de la bagarre qui s'ensuivit 20 citoyens ont été blessés dont 8 sont dans un état grave.

17 MAI 1963.

Les autorités à Casablanca dispersent un meeting autorisé et arrêtent le candidat et les responsables istiqaliciens pendant que le candidat du Parti, M. Hassan Redouane, s'adressait aux citoyens venus assister à sa réunion électorale régulièrement annoncée. Il a été empêché par les autorités de la continuer.

La police a encerclé les citoyens et a arrêté M. Redouane et les responsables du parti dans ce quartier MM. Haj Mohamed Tirane, Abdelkader Choujadine, Abderrahmane Allal, Moenisse Alla, Bouchaïb Laarifi, Kebir Ben Ali, Nassih Mohamed, Mohamed Abderrahmane, Mehdi Larabi.

17 MAI 1963.

Le mercredi 15 mai entre 20 h. 30 et 22 h., les citoyens retournent chez eux après le meeting politique tenu au stade de Sidi Maarouf. Ils se sont trouvés dans le boulevard des Martyrs, l'ex-boulevard de Suez, comme aux heures de la crise de 1953-54.

En effet, le boulevard était investi par plus de 400 policiers et forces auxiliaires qui les dispersaient. Ce mauvais souvenir a révolté

les citoyens qui ont commencé à conspuer Guédira et son FDIC, ce qui a amené les policiers à attaquer au gourdin et arrêter certains manifestants.

20 MAI 1963

Un commando attaque en plein bureau de vote le candidat de l'Istiqlal et force les électeurs à voter pour le FDIC.

Le climat de terreur que fait régner le gouvernement depuis le début de la campagne électorale a atteint son paroxysme au Douar Abdellah, tribu des Beni Hlal, commandé par le Caïd Boudaraa. Un commando composé des dénommés Bousalham ben Ismaïl, Hadj Ali, Mohamed Ben Fatma, Kabour ben Zamet, Ben Mokhtar ben Ali... 3 personnes en tout, circulait dans les bureaux de vote en obligeant les électeurs à voter pour le FDIC, les armes à la main.

Des protestations sont parvenues aux autorités mais elles sont restées lettre morte.

#### PROVINCE DE RABAT

7 MAI 1963.

A Téraoul, le Caïd Zérouali a ordonné aux forces de l'ordre de détruire la voiture du candidat du parti dans cette région.

10 MAI 1963.

A Sidi-Kaecem, M. Abdeslem Zime a été enlevé par un groupe d'inconnus et placé dans une voiture qui l'a conduit au bureau de police où il a été bastonné sous prétexte qu'il avait déchiré une affiche du candidat du Front.

10 MAI 1963.

Au Souk Zekkouta, qui se tient le lundi, des membres de l'Istiqlal ont été faire la propagande pour le candidat du Parti.

Le Cheikh Khammar, de cette région, a voulu les empêcher de mener la campagne, ce qui a occasionné un incident et l'arrestation de MM. Abdelkader ben Allal, Fatmi ben Abdelkader, Allal Jilali.

11 MAI 1963.

Les autorités ont arrêté M. Slimani, professeur à Ouezzane et l'ont présenté au tribunal régional sans que l'on sache le motif de l'accusation.

12 MAI 1963.

Le Pacha de Ouezzane a ordonné l'arrestation de M. Slimani Mohamed, secrétaire général de la Jeunesse Istiqlalienne dans la région et secrétaire général de l'U.G.T.M. et l'a mis en prison. Dès que la nouvelle est parvenue à la population de Ouezzane, elle a organisé une manifestation et a été à la municipalité demandant la libération de M. Slimani.

13 MAI 1963.

A Sidi-Slimane, M. Ali El Jaï, candidat du Parti de l'Istiqlal, est arrêté après avoir été empêché de faire sa campagne électorale.

13 MAI 1963.

A Ouezzane, le camarade Slimani, arrêté depuis 3 jours, a été présenté au Tribunal régional de Rabat qui l'a relâché n'ayant retenu aucun chef d'inculpation. Mais dès son arrivée, à Sidi Slimane, un commando ayant à sa tête l'inspecteur de police d'Ouezzane, l'a enlevé.

15 MAI 1963.

A Sidi-Kaecem, un commando a enlevé M. Houssain Lourifi, membre du bureau du parti à Oulad Lime avec un autre Istiqlalien de la ville de Sidi-Kaecem.

Au même moment, un autre commando a attaqué les magasins de M. Homran Ben Lamine, vice-président du Conseil municipal de Sidi-Kaecem et a enlevé un ouvrier. Ce commando avait en sa possession une mitrailleuse.

Parallèlement, la police a arrêté 20 Istiqlaliens et les a conduit au poste de police et après avoir porté de fausses accusations, contre eux en a envoyé quelques-uns au Tribunal régional de Rabat.

15 Mai 1963.

A Mechra bel Ksiri, l'autorité locale a arrêté les camarades Mohamed ben Assou de Dar-Guedari et Ahmed ben Mohamed, Ben El Caïd d'Oulad Moussa depuis le 4 mai 1963.

A Had-Kourt, l'autorité a arrêté Abdelkader ben Bousseham et le Iqih El Bouchti, président du Conseil communal de Jerf El Melha, Thami ben Kandile, Tahar ould Jilali, Mohamed ould Chibra, Mohamed Zerrouda et Abdeslem ben El Fquih.

A Zoumi, dans la région d'Ouezzane, l'autorité locale a procédé à l'arrestation des deux secrétaires locaux du Parti. Il s'agit de MM. Mohamed Chatiri, secrétaire du Bureau de Zoumi, et Mohamed Remili, secrétaire du bureau de Sidi-Redouane et président du Conseil communal.

Les habitants ont élevé une vive protestation à la suite de ces exactions; en signe de sanction, le Caïd a fait arrêter tous les agents électoraux du candidat Istiqlal. Il paraît que le Caïd n'a fait en cela que suivre les directives du gouverneur qui venait d'achever son inspection.

La population manifesta sa réprobation profitant du jour du souk. Il y eut même un accrochage entre les forces auxiliaires et les habitants.

15 Mai 1963.

Des forces auxiliaires ayant à leur tête les mokkadems, Kacem Ben Bardali et Bouchta Ben Berk, ont attaqué le douar Mrira dans la région de Had Kourt, pour forcer les habitants à signer une motion d'adhésions au Front. Un dur accrochage eut lieu.

16 Mai

A Sidi Kacem, les autorités viennent de constituer un commando qui accompagne le candidat du FDIC dans sa campagne. Ce commando a commencé ses méfaits par l'enlèvement de M. Abdeslam Ez Zine qui, après avoir été violemment maltraité, a été remis à la Police. Celle-ci lui trouva finalement une accusation et le présenta à la justice. Traduit devant le Tribunal, ce camarade a été acquitté et libéré.

Le Ministère de l'Intérieur s'attaque surtout aux représentants des candidats chargés du contrôle des opérations électorales.

Plusieurs d'entre eux ont été emprisonnés et empêchés de témoigner devant les tribunaux qui ont reçu des centaines de recours pour truquage des élections. C'est ainsi qu'à Had Kourt 300 Isti-

qlaliens ont été arrêtés après que certains d'entre eux aient été traités publiquement par le cou comme au Moyen-âge. Plusieurs d'entre eux ont été blessés.

A Talmest, arrestation de 34 citoyens et parmi eux les représentants du candidat Istiqlalien au bureau de vote. A Sidi Kacem 14 citoyens sont arrêtés, remis en liberté provisoire par le juge de Sadad, le parquet les remet en prison arguant d'un ordre supérieur.

Le Conseiller Communal Karama Mohamed de Sidi Slimane a été enlevé. Il avait été auparavant transporté dans la forêt et battu. Son seul crime est d'avoir été le représentant du candidat Istiqlalien au bureau de vote.

A Rabat, arrestation de onze citoyens dont 5 femmes qui faisaient partie du comité électoral de MM. Hafid Kadiri et Haj Mohamed Boutaleb, candidats de l'Istiqlal.

A Ouezzane, 23 citoyens arrêtés ont été déférés devant le tribunal régional de Rabat.

17 MAI

Etat de siège à Sidi-Slimane le 17 mai. Les agents d'autorité sont très agités, les provocations se multiplient. On déchire les photos du candidat de l'Istiqlal, on oblige les gens à voter FDIC, mais tout cela sans résultats, alors on arrête M. Karma Ben Mohamed, président du Conseil rural de Bou Maïz.

17 MAI 1963.

A Ouezzane, 70 citoyens ont été arrêtés après une bagarre avec les soldats des FAR. Après cela, les autorités ont éloigné de la ville un certain nombre d'istiqlaliens afin de les empêcher de voter pour leur candidat.

18 MAI 1963.

Les autorités arrêtent un président de Conseil Communal et destituent un cheikh. Le Caïd Abdelkader Guessous fait subir à la population des Gourma, dans la région d'Ouezzane, des traitements inqualifiables. Ce sont les Istiqlaliens qu'il vise en particulier car ils ont refusé d'adhérer au F.D.I.C. Il a destitué le Cheikh des Gourma et fait arrêter le président de cette commune parce qu'il a refusé le marchandage.

19 MAI 1963.

A Sidi-Kacem, ont été arrêtés pour avoir refusé d'adhérer au F.D.I.C.: MM. Allal ben Larbi, Ali ben Ahmed, Mohamed ben Boujemaa, Miloud ben Ahmed, Bouchta Seddiq, Abdeslem ben Mohamed Sellam, Amar Boujemaa.

22 MAI 1963.

Le Caïd de Had-Kourt arrête 300 istiglaliens et torture une vieille femme de 70 ans.

22 MAI 1963.

A Mrirt, les autorités ont procédé à une rafle et arrêté et battu 42 citoyens.

23 MAI 1963.

Les représentants des candidats de l'Istiqlal sont emprisonnés et torturés. A Sidi-Kaœem l'autorité locale a arrêté 37 Istiglaliens et parmi eux 6 représentants du candidat Abdelaziz el Kohen, et dont voici les noms: Allal ben Arabi, Ali ben Ahmed, Miloud ben Abdelkader, Ibn Seddiq, Mohamed ben Boujemaa, Abdeslam ben Mohamed.

Ces arrestations sont les résultats de la chasse aux Istiglaliens menée par les candidats F.D.I.C. qui indiquent à la police les gens à arrêter.

A Talmest, Alhuceima et Nador, les listes des emprisonnés sont trop longues pour être publiées. Cependant nous les tenons à la disposition des lecteurs.

Les 27 prisonniers de Ouezane ont été depuis trois jours déferés devant le juge d'instruction qui n'a relevé contre eux aucun fait précis.

A El Hamam, Province de Meknès, le Caïd continue sa campagne de menaces et d'emprisonnement inaugurée à l'occasion des élections. Il a arrêté cinq de nos camarades après la proclamation des résultats en l'absence des délégués du candidat du parti.

Ce sont: Mekki Larbi Amar ben Mohamed, Mohamed ben Mohamed ben Mouloud, Sidi Lyazidi ben Ali et M'Barek ben Ghazi.

Ces arrestations ont eu lieu après qu'ils eurent refusé de signer un papier dont ils ignoraient le contenu.

D'autres militants du Parti à Mrirt ont été arrêtés. Parmi eux Ouggin ben Saïd Al Habib, Abderrahmane ben Kaddour, Habib Boubeker, Brahim ben Mohamed, Mohamed Sahtri, Khadir ben Zeroual, Ali ben Abbes.

24 MAI 1963.

Dans les Zaïrs, le Caïd Ben Rahmoun a déclaré la guerre aux Istiglaliens et a formé des commandos pour les attaquer, montant des cabales contre eux. C'est ainsi que le citoyen Homani Boujen-

dar, membre du bureau local du parti, alors qu'il était assis dans le magasin d'un ami, à Ezhiliga, a été pris à partie par deux individus qui l'ont rossé et ensuite se sont rendus chez le Caïd pour se plaindre. Ils prétendirent que Homani a insulté le roi. Il s'est avéré que le commando a été envoyé par le Caïd qui a lui-même monté cette cabale et trouvé à un prétexte pour le jeter en prison. Il a ensuite arrêté le secrétaire local du parti M. Bouazza ben Kaddour qui s'est vu infliger sans raison quinze jours de prison.

25 MAI 1963.

Le Caïd Ballouk de Mechra Bel Ksiri a convoqué le 16 mai 1963 le cheikh Kaœem et quatre citoyens. Au cours de la réunion, il leur a demandé de voter pour le candidat FDIC, et de faire campagne pour lui dans leur douar. Devant leur refus, le Caïd, pris de colère, s'est rû sur un de ses interlocuteurs, Sellam Ben Naamat, le frappant d'une façon sauvage.

26 MAI 1963.

Au douar Oulad-Assim, le Caïd de Mechra Bel Ksiri a emprisonné sans motif six citoyens, qui sont toujours en prison.

Depuis la mort de leur concitoyen Mohamed ben Rqia, tombé sous les balles des « forces de l'ordre », les habitants de Had-Kourt connaissent une répression terrible. Le Caïd Chorfi emprisonne les hommes et torture les femmes. Beaucoup de citoyens se sont enfuis dans les champs abandonnant leurs foyers et leurs moissons.

26 MAI 1963.

Le 26 mai, le Caïd Chorfi a attaqué de nouveau le douar de Zokara, près de Had-Kourt, que venait de quitter le correspondant du journal « Al Alam ». Il a emprisonné plus de 40 istiglaliens, pour n'avoir commis d'autre crime que celui de parler à ce journaliste venu de Rabat...

A Had-Kourt, le Caïd Chorfi a attaqué Souk El Had et il a emprisonné quatorze militants du parti de l'Istiqlal, parmi eux MM. Ben Sellam, son frère Abdellah, Larbi ben Bouchta Jilali et Ahmed Kabari. La population devant ces méfaits a mis fin au souk tôt dans la matinée alors que d'habitude, il dure jusqu'à 6 heures du soir. Le même Caïd a emprisonné plus de 40 militants de l'Istiqlal au Douar des Zekkara, une fois que le correspondant « d'El Alam » les eut quittés. Aux Ouled Kbir à Had Kourt, le cheikh Ben Ould à la tête d'un commando a attaqué de nuit les citoyens en particulier Mohamed ben Hamou ben Didi connu pour son patriotisme depuis 1936. Le même cheikh a emprisonné après l'avoir battu M. Driss Ben L'Hadj Allal représentant le candidat de l'Istiqlal aux

Ouled Ktir ainsi que 11 citoyens du même douar. A Beni-Jaïd, le Cheikh a fait de même pour M. Hadj El Hdiri, représentant du candidat du parti et quatre de ses compagnons ainsi que trois du Douar de Ouled Boubekeur et cinq aux Ouled Nonal. Le commando du Cheikh s'est attaqué à la citoyenne Aïcha Rhounia et a pillé sa maison. Elle a été emprisonnée pour avoir protesté et réclamé ses biens. Parmi les emprisonnés signalons le Président de la Commune rurale d'An-Dfali, le vieux Mohammed Bouchti qui est un grand patriote.

A Meehra bel Kairi, le Caïd Bellouk a emprisonné les citoyens suivants: Mohamed Mustapha ben Mohamed ben Radi, Chérif Sidi Belghad, Mohamed Belhadj et Assou ben Amere, deux conseillers communaux, ainsi que deux citoyens.

Dans la région d'Ouezzane, le Caïd Ben Zeroual a emprisonné au Souk MM. Abdeslam ben Jelloul, Ahmed ben Flilou, Mohamed Benouaid, Ahmed ben Bouchta et Ben Ali Ahmed. Après les avoir battus, le Caïd et son Khalifa les ont transportés vers une destination inconnue.

27 Mai 1963.

Dans le cercle de Had-Kourt, les douars de Zegara et Jazolines ont eux aussi connu leur tragédie collective. A la veille des élections, des habitants de ces douars revenaient d'une réunion électorale présidée par M. Ahmed Nejjaï à Had-Kourt, lorsqu'ils subirent l'assaut des Mokhaznis qui les ont battus, en ont emprisonné un grand nombre et ont mis le feu à leurs montures. Le lendemain, après le vote, ceux qui n'avaient pas été emprisonnés ont retrouvé leurs demeures pillées, dévastées et incendiées par les agents du Caïd.

Ceux qui ont été arrêtés par le Caïd ont été jetés dans un local infecte. N'importe qui peut demander dans ces douars les noms de ceux qui ont vu leurs biens incendiés ou qui ont marché sur les épines. Vous pouvez demander les nouvelles des camarades Driss, Kacem, Jelloul, Mohamed Bel Haj, Jazouli, Abdeslam, Mhamed et Tahar. Tels sont les méfaits commis par le Caïd Abdelkader Chorfi, son Cheikh, Ould Hammou Tahar et le commando formé par Kacem Ben Boudali Bouchta Ben Barachi et Mahli El Boudali.

Dans ces douars, les femmes aussi ont connu les tortures, en plus de la disparition de leurs maris. Certaines d'entre elles ont été battues par les Mokhaznis qui les ont piétinées, frappées avec les crosses de leurs fusils et les ont emprisonnées, ce qui provoqua chez certaines d'entre elles des fausses couches.

Le 17 mai est passé. Malgré cela, un certain nombre de militants istiglaliens sont encore emprisonnés chez le Caïd et jusqu'à ce jour ils n'ont pas été déférés en justice et il n'a pas été possible à leurs

parents de leur rendre visite; c'est ainsi que M. Malek Ben Driss Ben Bekhta, Brahim Ben Abdeslam, Mohamed Ben Kacem, Ahmed Ben Sellam, Kacem Ben Thami et d'autres sont encore dans les geôles où les a jetés le Caïd Chorfi. Certains d'entre eux sont dans un état de santé déplorable.

27 MAI 1963.

Le Caïd Abderahman Ben Zéroual torture avec raffinement les citoyens de la tribu de Beni Mesguilda, circonscription de Téroal. Il les arrête par groupes et leur fait subir toutes sortes de tortures dans ses geôles.

Parmi les personnes arrêtées, citons M. Bouchta Ben Larbi Ben Hadj, M. Taïeb Ben Mohamed Houcine, les représentants du candidat de l'Istiglal dont on ignore tout jusqu'à présent. Comme activités de ce caïd, notons la formation de commandos de criminels qui attaquent les citoyens. L'un des commandos a incendié la demeure de M. Mohamed Ben Tayma, de Douar Srahna et arraché 40 oliviers appartenant à M. Mhamed Lebtaoui, militants qui ont mené campagne pour le candidat de l'Istiglal. Ce caïd connu pour sa collaboration avec les autorités du protectorat commet actuellement des méfaits qui lui vaudraient de le traduire devant un tribunal.

28 MAI 1963.

*Arrestations Istiglaliennes à Kénitra pour motif: la prière. Des prisonniers font la navette entre les tribunaux de Kénitra et de Rabat.*

Ils avaient été jugés selon un texte en vigueur sous le protectorat. Le tribunal régional de Rabat les juge aujourd'hui. Ils sont inculpés d'avoir porté atteinte à la sûreté de l'Etat. La police de Kénitra a arrêté un groupe d'Istiglaliens après la prière du vendredi dans toutes les mosquées du Maroc à la mémoire des martyrs tombés sous les balles des agents du pouvoir dans les provinces de Rabat et de Marrakech. Parmi les prisonniers figure M. Ahmed Ben Hadj, membre du Conseil national du Parti de l'Istiglal, Moulay Ali Ouedghiri, M. Driss Tahiri et M. Mohamed Doukkali, tous Istiglaliens.

La police les a relâchés samedi après qu'ils aient séjourné 24 heures dans ses locaux. Mais des ordres nouveaux parvinrent demandant qu'ils soient de nouveau emprisonnés, ce qui fut fait.

Les prisonniers Istiglaliens furent donc ramenés à la prison de Rabat pour être déférés devant le Tribunal régional de Rabat avec pour motif: atteinte à la sûreté de l'Etat.

29 MAI 1963.

Le Caïd Abderrahmane Ben Driss, qui vient d'être nommé caïd à Khenichet, veut se venger à sa façon de ceux qu'il rend responsables de l'échec de son père à la députation de Sidi Kacem. C'est ainsi qu'il a empêché des commerçants en grains de Sidi Kacem de faire leurs transactions au Souk de Khenichet. Il les a en effet expulsés manu militari du Souk, alors qu'il n'a aucun droit de le faire. Une plainte a été déposée au Tribunal.

30 MAI 1963.

A Had-Kourt, le Caïd qui semble pris de rage, a investi le souk Tnine Srafet pour arrêter un certain nombre de citoyens. Ce qui a provoqué la terreur, puis le vide dans le souk. Les citoyens ont de ce fait décidé la grève de souk.

### PROVINCE DE MARRAKECH

13 MAI

A Safi, l'autorité a attaqué au cours d'un meeting organisé par le candidat de l'Istiqlal des nationaux et arrêté un certain nombre de citoyens et les a conduit aux locaux de la municipalité pour les battre et les torturer.

Parmi les citoyens arrêtés: MM. Mohamed Boualam, Mohamed el Habri, Mohamed Bousbih, Reagraui, Mérouane, Allal ben Ali, Boualam ben Abdelkader, Lemaallam Driss, Ben Kacem.

16 MAI 1963.

Le gouverneur Tahar Ou Assou se venge sur la famille du candidat de l'Istiqlal. Le neveu du candidat istiqlalien El Hadj Kabbour, M. Abdallah El Beydani, magistrat au Tribunal de Marrakech, est suspendu, sans motif, de ses fonctions, par le ministre de la Justice à l'instigation d'un rapport du gouverneur.

20 MAI 1963.

A Talmest, région d'Essaouira, les autorités et en particulier le Caïd Abbassi fait régner la terreur parmi la tribu. Ce dernier a truqué les résultats des élections au détriment du candidat Istiqlalien qui devait remporter le siège comme le démontrent les chiffres obtenus. 80 militants de l'Istiqlal, témoins gênants et parmi eux les représentants du candidat ont été jetés en prison.

A Talmest, la situation reste confuse et les citoyens continuent à subir l'oppression des autorités. C'est ainsi qu'un groupe de gendarmes en civil ont parcouru le cercle de nuit arrêtant les citoyens,

réveillant hommes et femmes. Comme complices, ils avaient deux Mokadems, Mohamed Ben Taleb et Hanzaz, ainsi que le Cheikh Omar Karâni, aidé de son mokadem.

Le nombre des arrestations dépasse la centaine dont MM. Abdelkebir Ben Abdelkader, Hassan Ben Tahar, Ahmed Ben Boujemaâ, Bel Hadj Brahim, Abdellah Ben Ahmed, Ben Jenoud, Allal Karimondi, tous notables de la tribu.

Le but poursuivi est la création d'un climat de terreur pour intimider les citoyens et les empêcher de témoigner en faveur du candidat istiqlalien élu.

21 MAI 1963

A Talmest — région d'Essaouira — les autorités locales se vengent sur les citoyens après le résultat désastreux des élections. C'est ainsi que les forces auxiliaires parcourent le cercle arrêtant sans motif les citoyens et les jettent dans les prisons d'Essaouira.

24 MAI 1963

Au bureau de vote de M'Hafid, tribu Rehamna, le Mokadem Mohamed Ben Rahal a intimidé les citoyens pour les faire voter FDIC. Il est allé jusqu'à fouiller après le vote 6 d'entre eux et trouvant qu'ils n'avaient pas voté jaune, il les a remis au Cheikh qui les a emprisonnés jusqu'à la fin de la journée du 17 mai.

24 MAI 1963.

Devant la dénonciation par le candidat istiqlalien du truquage des élections, l'autorité a jeté les forces auxiliaires sur la population. Les faits suivants ont été révélés: arrestations de 50 citoyens de la tribu Ouled Haj connus pour leur patriotisme et leur appartenance à l'Istiqlal, viol par les éléments des forces auxiliaires, venus de Safi, des filles de l'ancien Cheikh Attabibi au douar des Toubat et des femmes de la famille du citoyen Kacem Baamrani, fuite des autres membres de la tribu de Saadila vers Safi et Essaouira. C'est ainsi que les autorités ont clôturé la campagne électorale et fêté la victoire du candidat du Front.

25 MAI 1963.

Le Caïd Abassi fait régner la terreur parmi ses administrés. Non satisfait de faire vivre ses troupes auxiliaires sur les habitants, il jette les citoyens par groupes dans les geôles. Là, ils connaissent les pires tortures, entre autres, l'application de poudre de piment piquant sur l'anus, et sont l'objet de pires injures de la part des adjoints du Caïd. Leur seul crime est d'avoir donné leurs voix aux candidats de l'Istiqlal barrant la route au protégé de Tahar ou Assou, gouverneur de la province.



27 MAI 1963.

Arrestation de cinquante citoyens dans la région de Safi. — Le Caïd Zerhouni se venge sur rles citoyens qui ont voté pour le représentant de l'Istiqlal Abdelkader Souilmi.

Les arrestations continuent partout au Maroc. Les citoyens subissent toujours les méfaits des Caïds qui sont mobilisés par le Front contre le Parti de l'Istiqlal. Comme exemple de cette répression aveugle le Caïd Ben Nacer Jerhami a procédé à l'arrestation de 50 citoyens istiglaliens à Had Jrarodans, région de Safi.

27 MAI 1963.

Dans les Aït-Ouirir, le caïd Abdellah Redad a emprisonné le secrétaire du parti de l'Istiqlal à Targa, pour avoir refusé de se laisser acheter et d'adhérer au FDIC.

27 MAI 1963.

Le camarade Hadj Lhoucine, secrétaire de la section du parti aux Ait Ouirir, ayant refusé les sollicitations du FDIC (depuis les pressions jusqu'à la tentative de corruption par les denrées de l'Entraide Nationale a été arrêté par le Caïd Abdallah Heddad qui de plus lui a fermé son moulin, son seul gagne-pain !

28 MAI 1963.

A Talmest, la situation est tendue, surtout après les arrestations par le Caïd de MM. Fochtali et Lhachmi, concitoyens honorablement connus.

28 MAI 1963.

Le Caïd Khalil Mohamed, du cercle de Kelaa, qui était indicateur de la police française durant le protectorat, a procédé le 13 mai à 9 h. à l'arrestation de M. Ismail pour seul motif : propagande pour son parti !..

Dans le Cercle des Sraghna, le 17 mai, le khalifa des Beni-Amer a emprisonné tous les électeurs du bureau de Sidi Ben Waqfa qui n'ont pas voté FDIC.

29 MAI 1963.

Les autorités de la région d'Ourika ont tout fait pour que soit élu le candidat du Front: depuis la distribution de farine et d'huile pour l'achat des voix jusqu'à la pression et la bastonnade.

Devant les résultats décevants de leur action, elles ont constitué un commando qui a menacé le candidat du Parti, M. Ahmed Ben Larbi, président de la Commune Rurale de Souk Tnine Ourika. Le commando se chargea de l'enlèvement du représentant du candidat du Parti au Bureau d'Aghbalou : là ils le maltraitèrent, après l'avoir emmené de force à 30 km de Oulad Sil.

30 MAI 1963.

La situation reste tendue à Talmest où le candidat du Parti, M. Barzi, s'est vu refuser l'entrée du Souk Tleta Sidi Ali par 6 moghaznis sur ordre du Caïd.

Quand il réclama l'ordre écrit du Caïd, celui-ci lui répondit que l'interdiction était dans son intérêt, afin qu'il échappât aux voies de fait d'un commando. Or, celui-ci avait été constitué par le Caïd et certains cheikhs.

## PROVINCE DE OUARZAZATE

16 AVRIL 1963.

Tous les habitants de Tinghir, province de Ouarzazate, s'interrogent sur le secret de la campagne menée par le Caïd contre les Istiglaliens en particulier.

Ainsi furent arrêtés le 9 avril 1963 les 3 militants suivants:

- 1) Lahecn Ben Ali;
- 2) Mohamed Ben Madani;
- 3) Larbi Ben Hammou.

Il convient de remarquer que leur arrestation ne repose que sur des arguments fabriqués de toutes pièces. Les détenus sont l'objet de persécutions ou de châtements corporels. Leur famille ignore le sort qui leur a été réservé.

29 AVRIL 1963.

Le Caïd Abou-Ali, circulant à travers sa tribu, menaçait les citoyens de prison s'ils n'acceptaient pas d'adhérer à ce qu'il appelle « le Front du Roi »... Six personnes ont été appréhendées par le Caïd essayant ainsi d'intimider les autres... mais ils s'écarterent alors :

« La prison c'est pour les hommes... Et ce n'est pas la première fois que des Istiglaliens vont en prison... »

Les personnes arrêtées : Hammou ben Brahim, Lahecn ben Hammou, Lahecn ben Kaddi, Mohamed ben Laawan, Ahmed ben Kaddi, Lahecn ben Jilali.

## PROVINCE D'AGADIR

25 AVRIL 1963.

Tous ceux qui ont assisté à l'incident qui a eu lieu dernièrement au Souk Sebti des Ouled Taïma sont convaincus que la dignité des citoyens demeure bafouée comme au temps révolu du protectorat. Bien plus, les agents d'autorité continuent à avoir à l'égard des citoyens au Souk, au bureau et dans la rue, une attitude de mépris comme par le passé. C'est ainsi que le citoyen Saïd Ben Saïd, des Oulad Taïma, a été battu publiquement par le mokhazni Ayad et cet incident malheureusement n'est pas isolé. Quant à la cause de la bastonnade, c'est paraît-il, la non-observation par la mule du citoyen roué de coups, des règles de parking.

19 MAI 1963.

Mtioua vivait un jour de fête: le candidat de l'Istiqlal a été élu. L'Administration ne put l'admettre. Que faire? Elle arrêta 200 Istiqlaliens et les jeta en prison.

A Agadir, après avoir mis dehors une mère de famille pour utiliser sa maison comme bureau du F.D.I.C., le Pacha ordonne au Cheikh d'Anza de s'installer dans cette maison pour enregistrer les adhésions au F.D.I.C.; le Cheikh considérant que cela dépassait ses attributions, refusa; le Pacha le révoqua et le jeta en prison.

## PROVINCE DE MEKNES

8 MAI 1963.

A Azrou, en face du bureau de police, un commando FDIC a attaqué Hadj Ahmed Ben Allal et l'a maltraité devant les agents de police sans que ces derniers fassent le moindre geste pour protéger ce citoyen.

Informé de l'incident, l'inspecteur du Parti à Meknès se rendit à Azrou pour enquêter sur l'affaire, mais, à son retour, vers 1 heure du matin, il trouva un obstacle de pierres sur la route, à 10 kms d'Azrou. Par bonheur, il parvint à l'éviter.

25 MAI 1963.

Le Caïd de l'annexe de Moulay Bouazza, le nommé Aherdane, fait régner la terreur parmi ses administrés.

Le Cheikh Salah de la tribu Sidi Mbarek, avec l'aide de ses adjoints, Bsir Ben Lahcen, Brahim Ben Redouanie, a emprisonné les citoyens suivants:

Abdelkader Ben Chorfi; Mohamed Ben Allal; Ahmed Ben Aïssa; Layachi Ben Chorfi; Bouchaïb Ben Larbi; Khaï Ben Bouchta; Moulay Ali Ben Dahmane; Mohamed Ben Abdelmajid; Abdelrahman Ben Allal; Mohamed Ben Bouchta; Ali Ben Bouazza; Mbarek Ben Lhaj; Lhaj en Bouazza; Ahmed Ben Maïti; Bouazza Ben Bouchta; Mohamed Ben Houzi.

L'arrestation a eu lieu le vendredi 17 mai à midi. Ces citoyens n'ont été libérés que le 21 mai, après avoir subi des tortures de la main du Caïd Aherdane qui les considère comme les artisans de la défaite de son frère, candidat du Front, et ministre de la Défense.

Le 19 mai, le même Aherdane a envoyé un commando à sa solde pour saccager la demeure du citoyen Haj Bouazza.

## PROVINCE DE TAZA

16 MAI 1963.

A Beni-Lent, le secrétaire local du Parti M. Abdeslam Moum-mouh a été arrêté ainsi que le fils du candidat istiqlalien M. Mohamed Touzani, et d'autres militants à Oued-Amllil.

## PROVINCE D'OUJDA

18 MAI 1963.

Dans la région d'Oujda, les autorités locales ont fait arrêter deux cheikhs qui refusaient de faire de la propagande en faveur du F.D.I.C.

Le Cheikh de Djerada a été jeté en prison pour les mêmes raisons. De même le Cheikh de Zeggara.

## PROVINCE DE NADOR

14 MAI 1963.

A Bni Settel, dans la province de Nador, le Caïd a essayé d'interdire un grand meeting de l'Istiqlal mais il n'y est pas arrivé. Pour se venger, le Caïd a arrêté un dirigeant du Parti de l'Istiqlal, Mohamed El Hadi.

15 MAI 1963.

A Beni-Sittel, dans la province de Nador, le Caïd a essayé d'interdire un meeting de l'Istiqlal. N'y réussissant pas, il fit arrêter

les dirigeants locaux du parti, c'est-à-dire: Mohamed ben Hadi, Mohamed ben Ahmed Kacheboum, Mohamed Mimouni.

18 Mai 1963.

Le Gouverneur de Nador persécute trois donaniers dont M. Mohamed Khatibi, membre du bureau syndical des douaniers à Beni-Ansar, ils furent battus sur l'ordre du Gouverneur Cherradi et jetés en prison pour avoir refusé d'adhérer au F.D.I.C.

Témoignage de M. Jilani, secrétaire du Parti à Ghnimyine après sa libération.

« Le lundi 27 mai 1963, j'ai été attaqué par le cheikh Ali Ben Mokhtar qu'accompagnait un moghazni armé, au Souk Tnine Ghnimyine, et ce vers midi. Il m'a arrêté d'une façon brutale me déclarant: « Tu n'as pas droit au souk, et tu ne peux présenter ni requête ni protestation, quand tu es au Parti de l'Istiqlal! Par contre, si tu rejoins les rangs du Parti du Roi, toutes les portes te seront ouvertes ». Puis il m'a ligoté, transporté en prison dans la voiture du Caïd. Celui-ci ordonna à quatre moghaznis de se présenter avec leurs gourdins; ils me dévêtirent, me prirent les quinze mille francs (15.000) que je possédais, puis commencèrent à me frapper et me faire subir les pires tortures. Le Caïd participait lui-même à la torture, m'injuriant et me criant: « Tu ne peux échapper à la torture, ni éviter d'être brûlé toi-même et ton fils et échapper à la prison perpétuelle. Si un quelconque avocat du tribunal veut te libérer, je te renverrai dans cet état, car j'ai préparé contre toi un commando de moghaznis ainsi que des témoins dont le cheikh Ben Abdalkader Mohamed Ould Ba, Ahmed Ben Hamou et Hassan Ben Kenitra. Je leur ai d'ailleurs ordonné de brûler ton champ, de voler tes bêtes, de te torturer et de t'emprisonner ».

Après la torture, le Caïd me tint ce langage: « D'un côté tu as le FDIC et l'argent, de l'autre le feu, les témoins la prison. D'ici vendredi donne-moi ta réponse, sinon tu iras en prison! ».

Devant mon refus, le Caïd chargea d'anciens collaborateurs pour me tenir un autre langage, celui de la corruption en vue de me faire changer mes idées: « Quitte donc ton parti, rejoins le parti du Roi et tu pourras tout demander! Ce groupe d'anciens collaborateurs étaient ainsi composé: Bouchaïb Ben Bachir, Hadj Mohamed, Jilani fils du Caïd, Rahal et son frère.

« Les tortures ont duré de une heure à vingt deux heures, et avant de me libérer, le Caïd m'injuria dans ces termes: « Que Dieu te maudisse et tous les Istiqlaliens avec toi; vas-tu continuer à suivre Allal El Fassi ? ».

## PROVINCE D'AL HOCEIMA

21 MAI 1963

Protestation des habitants de la province d'Al Hoccima contre le truquage des élections. Arrestation d'un grand nombre de citoyens Le caïd de Tabrannt, province d'Al Hoccima, ordonne à la gendarmerie d'enlever M. Mohamed Bel Caïd Ayyad secrétaire du parti de l'Istiqlal dans la tribu de Beni Boussett pour avoir mené campagne pour le candidat de son parti.

25 MAI 1963.

Le Caïd de Tabrannt de la province d'Alhuccimas continue à opprimer ses administrés! C'est ainsi qu'après l'enlèvement du citoyen Mohamed Ben Laid Ayad Danassi, dont on est sans nouvelles, le même sort a été réservé à dix autres citoyens, connus par leurs sentiments nationalistes, et leur participation à la lutte pour l'indépendance. De même, des centaines de nationalistes connus pour leur appartenance au Parti de l'Istiqlal ont été emprisonnés.

Devant la réaction de la population qui protestait contre ces emprisonnements arbitraires, le Caïd a ordonné de tirer sur la foule. On a relevé des blessés très graves par balles de fusils et mitraillettes. A l'heure actuelle, les tribus de Beni Bouchibet, Ben Ahmed, Taghznit, Ben Bachir, Ben Bou Nsar, Beni Khenous, Rezek, Beni Amrane, Beni Sadet, Ketama, Targuist, vivent sous un véritable état de siège, rappelant la triste année de 1953 qu'a connue le Maroc. Les habitants en effet n'ont aucune garantie sur leurs vies et leurs biens, tant que le Caïd a les pleins pouvoirs, puisqu'il s'est arrogé même le pouvoir judiciaire!

## PROVINCE DE TANGER

18 MAI 1963.

A Tanger, 58 étudiants sont arrêtés par la police. La population tangéroise a été exaspérée par les agissements arbitraires de la police et de la gendarmerie de la ville. Parmi les étudiants arrêtés se trouve Mlle Achoucha Doukkali, membre de l'U.G.E.M. qui a eu une fracture au dos à la suite des coups que la police lui a administrés.

Un autre étudiant Abdessamad Amrani a été également blessé par la police.

## Chapitre IV

### Assassinats

## PROVINCE DE CASABLANCA

20 MAI 1963.

A Settat, 100 agents de forces auxiliaires font le siège de la maison du citoyen Mohamed Ben Abdelmalek.

Huit d'entre eux y ont pénétré et l'ont abattu de 3 balles sous les yeux de ses enfants.

Le corps du martyr Mohamed Ben Abdelmalek a failli être enlevé par le nommé Jilali Ouled Zehaf du FDIC à qui tous les papiers nécessaires ont été fournis par la Sûreté nationale. L'intervention de sa famille et de son avocat, Maître Bachir Bel Abbès, a empêché cet enlèvement étrange qui avait pour but d'étouffer l'affaire avant que l'autopsie n'ait lieu...

Avant-hier, la rédaction d'« Al-Alam » a reçu la visite de la veuve du martyr.

Nous donnons ci-après la version du drame:

« Ils l'ont tué, chez nous, devant moi et devant mes enfants...

« Dans la nuit du 27 mai à 12 h., j'étais dans la cuisine en train de préparer à dîner, pendant que mon mari discutait avec quelques camarades des prochaines élections communales, quand nous fîmes surpris d'entendre des voix tout autour de notre maison, et des coups de feu tirés sur nos murs. Ensuite, 8 agents des Forces auxiliaires pénétrèrent dans la maison. Mon mari se leva, il n'avait pas encore ouvert la porte de la chambre que des coups de feu partirent; mon mari tomba, touché de trois balles; les gendarmes qui étaient arrivés également sur les lieux, le transportèrent alors dans une Volkswagen.

« Nous nous sommes mis à pleurer, les attaquants nous frappèrent ». Ils procédèrent ensuite à l'arrestation de mon beau-frère Bouehatib, son cousin Abbas, puis M. Azzedine Amri, secrétaire du Parti de l'Istiqlal à Settat, Belkacem Ben Ahmed et un autre homme de la tribu de Beni Meskine. Ils les ont ensuite transportés dans leurs camions, vers une destination que j'ignore. Les autres camions sont restés devant la maison jusqu'au lendemain à 11 heures du matin et s'en allèrent sur les ordres du Caïd Layadi et le chef du cercle Zouhir qui sont venus sur place...

Ils ne se sont pas contentés de tuer le martyr Mohamed Ben Abdelmalek, ils sont allés jusqu'à le dévaliser emportant les 1.700 dirhams qui se trouvaient dans ses poches...

Les gendarmes ont emmené la victime à l'hôpital de Settat qui le fit transporter à l'hôpital Maurice-Gaud à Casablanca. Mais il est mort au cours de son transport.

Les citoyens doivent savoir que Mohamed Ben Abdelmalek était un résistant qui a connu les géoles du colonialisme en 1952 puis en 1954 pour ses opinions nationalistes.

Les orphelins se souviendront toute leur vie, que leur père a été emprisonné et torturé pour la cause de l'indépendance, puis qu'il a été tué durant l'indépendance pour ses opinions politiques...

## PROVINCE DE RABAT

Dans la tribu des Oulad Dlim, douar des Oulad Draâ, un commando a attaqué de nuit la demeure de M. Mohamed Ben Allal et s'est jeté sur ce dernier le frappant à mort. Ce citoyen était connu pour son patriotisme et avait mené une ardente activité en faveur du candidat de l'Istiqlal au cours de la précédente campagne électorale.

Au douar des Oulad Bou Ali de la même tribu, le cheikh Khammar et ses adjoints sèment la terreur dans la tribu et battent les citoyens, même les femmes ne sont pas épargnées.

Mmes Bent Fatmi et M'Barka Bent Hadda, à la suite de la bastonnade, ont fait fausse couche. Dans ce même douar, le citoyen Ben Hmdia Riffi a été enlevé par un commando mené par les fils du candidat FDIC et puis battu pendant 2 jours.

25 MAI 1963.

Le douar de Sidi-Kacem Harrouch (annexe de Had-Kourt) a été le théâtre d'une véritable tragédie; le citoyen Mohamed Ben Rqia est mort sous les balles des moghaznis.

« Le douar était tranquille comme à l'accoutumée quand des moghaznis, le 16 mai, sont venus l'investir. Le Caïd a commencé par haranguer la foule et à crier: « La feuille jaune ou la mort... ».

« Devant l'indifférence des habitants, les moghaznis se sont attaqués aux femmes. Ben Rqia était de retour des champs. Voyant les moghaznis battre sa femme sous les yeux horrifiés de ses enfants, il s'est interposé comme l'aurait fait n'importe quel mari et père... C'est alors que des coups de feu partirent derrière lui. Il s'écroula mort pendant que le Caïd hurlait: « La feuille jaune ou la mort... ».

A Rabat, l'armée a abattu avant-hier un jeune enfant qui au cours d'une manifestation criait: « Vive la Liberté ».

## PROVINCE DE MARRAKECH

18 MAI 1963.

A Marrakech, à 7 h. 30 du matin, le Caïd des Beni Amer, un certain Khalil, circulait dans sa voiture en compagnie du nommé Abdelkader, moqdam du Douar Oulad Saïd. Le Caïd rencontre un car transportant le candidat istiglalien à Sraghna et l'arrête. Il en fait descendre M. Ismail Ben Rehhal, secrétaire de la circonscription des Oulad Saïd, l'oblige à monter avec lui dans sa voiture et l'emmène jusqu'à la tribu des Oulad Tarraf. A son retour, les habitants de la tribu s'opposent à son passage, réclamant la libération de M. Ismail. Le Caïd ouvrit le feu (de sa mitrailleuse sur la population) et abat M. Ismail qui s'effondra sur le sol, dans une mare de sang. A la vue du sang et devant la colère de la population, le Caïd prend la fuite. Et c'est le Cheikh Abdelkader qui prend le relève. Il ouvre à son tour le feu sur la population et tue une femme âgée de 50 ans, Mme Fatima Bent Jilali.

A cause de ces événements, l'opération électorale a été suspendue dans cette région et tous les bureaux de vote ont été fermés.

20 MAI 1963.

Le Caïd responsable de l'assassinat des citoyens Fatma Bent Jilali et de Smail Ben Rahal se promène impunément dans les rues de Marrakech comme si de rien n'était. Dans un pays qui se respecte, le responsable de tels crimes aurait dû être incarcéré en attendant son jugement.

23 MAI 1963.

Le ministre de l'Intérieur a prétendu dans sa conférence de presse d'hier que Smail Ben Rahal et Fatima Bent Jilali n'étaient pas morts, abattus par les balles du Caïd Khalil de Beni-Amer, mais étaient hospitalisés. En réalité, ils avaient été enterrés samedi 18 mai.

25 MAI 1963.

A l'ouverture de la campagne électorale, Mohamed Ben Miloud a été fait prisonnier par les gendarmes, et tout le monde ignorait son sort. Or, ces derniers jours, les habitants de Talmest ont appris que les autorités avaient retrouvé un corps dans un puits et ce avaient averti le procureur du Roi à Essaouira. Celui-ci ouvrit une enquête qui, bien entendu, n'a pas abouti à l'identification du mort.

Mais la population ne s'y trompant pas, a reconnu le prisonnier des gendarmes, et n'a pas manqué de manifester sa colère. La réponse du caïd a été de proclamer le couvre-feu à Talmest et de prélever une dime sur les citoyens pour faire vivre ses forces auxiliaires exactement comme en temps de guerre.

## SUR LE PLAN NATIONAL

30 MAI 1963.

— Quelle est la position du gouvernement après l'assassinat de Fatma Bent Mohamed, Smail Ben Rahal, Mohamed Ben Rqia et Mohamed Ben Abdelmalek ?

— L'Etat se désintéresse de ces événements...

— Nous demandons une enquête judiciaire et le châtiement des coupables.

Le Maroc vit depuis le commencement de la campagne électorale dans une atmosphère de terreur, où les pressions, les enlèvements, les tortures et l'assassinat sont le fait des autorités.

Nous avons publié tous les méfaits perpétrés par les agents de l'Etat au vu et au su des gouverneurs, et les incidents dont ont été les victimes les citoyens et en particulier: Fatma Bent Jilali, Smail Ben Rahal, tués par le Caïd Khalil de Beni Amer, province de Marrakech, qui a à sa tête Tahar ou Assou ; Mohamed Ben Rqia tué à Had-Kourt par les troupes du Caïd Chorf de la province de Rabat, dont le gouverneur est M. Ahmed Bensouda; Mohamed Ben Abdelmalek, dans le caïdat de Laydi, province de Casablanca avec à sa tête Seddik Abou Ibrahim.

Toutes ces nouvelles ont été publiées sans que les responsables réagissent... Ce qui démontre l'anarchie dans laquelle est tombé le Pouvoir au Maroc.

Avons-nous menti ? Ces citoyens qui ont été tués et enterrés, ont-ils jamais existé ? Ainsi, d'ailleurs que tous ceux qu'on bat, qu'on emprisonne et dont nous avons parlé...

Non, c'est la triste vérité qu'aucun communiqué de l'Intérieur ne peut démentir et que n'ont d'ailleurs démentis ni les gouverneurs ni les caïds dont les noms ont été mentionnés. La vérité est que partout le peuple marocain est exposé à la torture et à l'assassinat.

Quelle est la position du gouvernement au sujet de tout ce qui se passe dans notre pays « civilisé » ?

Quelle est la position des « défenseurs » de la liberté quant à l'assassinat de Fatma Ben Jilali, Smail Ben Rahal, Mohamed Ben Rqia et Mohamed Ben Abdelmalek ?

Le gouvernement ne daigne même pas constituer une commission d'enquête pour faire semblant de montrer aux citoyens qu'il existe un gouvernement responsable de leurs vies et de leur sécurité... A fortiori, il n'a pas procédé à l'arrestation des criminels et des autorités responsables.

Si de tels faits s'étaient passés sous le Protectorat, nul doute que les pays épris de liberté eussent demandé une commission d'enquête internationale et l'envoi de troupes pour assurer la sécurité et défendre les innocents.

Mais cela se passe sous le règne de responsables qui se désintéressent de tels faits car pour eux la vie des citoyens est sans importance...

## Chapitre V

### Utilisation des moyens de l'Etat

## PROVINCE DE CASABLANCA

29 AVRIL 1963.

A Bir-Jedid comme partout au Maroc, l'administration s'est mise à la disposition du Front de Guédira.

Une voiture de service a été mise à la disposition du candidat FDIC à Bir-Jedid afin qu'il fasse sa campagne dans de « bonnes conditions ».

2 MAI 1963

Le Caïd Guennoun continue sa campagne de répression contre les habitants de Beni Meskine mobilisant les moyens en personnel et en matériel de l'Administration pour obliger les citoyens à s'inscrire dans le parti du Roi.

17 MAI 1963

A Mohammedia, du thé et de la farine ont été distribués au nom du candidat FDIC.

La Municipalité de cette ville a organisé grâce au concours des mokhaznis et de la police une fête folklorique au cours de laquelle les citoyens étaient invités par les agents de la municipalité qui distribuaient farine et thé, à voter pour le candidat du FDIC.

## PREFECTURE DE CASABLANCA

1er MAI 1963.

La Direction des Douanes à Casablanca est devenue le théâtre d'une vaste campagne de propagande politique orchestrée par Chaker et les siens au profit du FDIC. On sait que le bureau syndical UGTM de la Douane a ordonné une grève le 13 avril 1963 pour protester contre ces agissements contraires aux règlements et aux intérêts des fonctionnaires.

Signalons parmi ces méfaits les voies de fait sur le lieutenant Rachdi et le capitaine Achkham et les menaces et injures proférées à l'encontre des agents des Douanes à Casablanca, réfractaires à leur propagande.

9 MAI 1963.

L'Inspection du Travail à Casablanca a informé les chefs d'entreprise de l'ordre donné par le Ministre du Travail leur demandant de transporter à leurs frais leurs ouvriers au Stade de Sidi Maârouf où se tenait le meeting des candidats FDIC.

11 MAI 1963.

Le bureau du FDIC, au quartier Ben Msik, se trouve présidé par le Khalifa de l'arrondissement Bel Arbi et est composé de mokkadem, cheikhs et agents administratifs.

17 MAI 1963.

A Casablanca, de Ain Sebaâ à Sidi El Bernoussi, les mokkadem ont déployé une grande activité de propagande en faveur des candidats du FDIC outrepassant ainsi leurs attributions. Ils se sont rendus de magasin en magasin, de porte à porte, pour inviter les gens à voter FDIC.

Le Khalifa du XII<sup>e</sup> arrondissement de Casablanca fait campagne pour le candidat du Front en utilisant les denrées de l'Entraide Nationale.

A l'ouverture de la campagne électorale, les Caïds du cercle de Sidi-Benour ont été réunis par leur supérieur qui leur a demandé de consacrer entièrement leurs efforts à la propagande pour le FDIC et d'assurer *par tous les moyens* la victoire de ses candidats. Mais les Caïds Badri d'El Ouinaï et Mahrous des Oulad Amrane ont réagi sagement, rappelant que l'agent d'autorité est un fonctionnaire qui doit rester neutre et ne favoriser aucune formation politique.

Ils ont été relevés immédiatement de leurs fonctions et M. Mahrous a été arrêté la veille des élections et transporté à la prison de Rabat. Après avoir entrepris une grève de la faim de 4 jours, il a été libéré.

Par contre, les autres collègues, pour ne pas subir ce sort, ont à leur tour réuni les chioukhs et mokademes et ont mis ensemble les méthodes à suivre pour faire élire les candidats FDIC, par tous les moyens.

Ceux parmi leurs agents qui ont refusé d'exécuter les ordres contraires à leurs missions, ont été licenciés dont le Cheikh Mohamed El Grimi des Oulad Sidi Bensahia, Tribu Beni Hlal.

## PROVINCE DE RABAT

29 AVRIL 1963.

Dans une voiture administrative qui circulait dans les rues de Kénitra, le speaker ne cessait de répéter: « Votez pour Hassan II, votez donc pour le Front! ».

La municipalité de Kénitra a fait savoir aux nécessiteux que toute personne ayant rapporté le bulletin rose recevra de la farine.



13 MAI 1963.

Depuis quelques temps, le fonctionnaire Tebba de l'Inspection des Lois sociales en Agriculture utilise la voiture de l'Etat 11760 au profit du FDIC. Il y transporte en effet tous les partisans du FDIC et ses sympathisants. Cette voiture est constamment garée devant le siège du FDIC à la disposition du secrétaire de cette organisation.

9 MAI 1963.

Le ministre de la Santé a ordonné aux agents de l'Hôpital Avicennes de construire — avec le matériel de l'hôpital — une tribune au Douar Takkadoum pour le candidat du FDIC. Par ailleurs, il a ordonné que toutes les voitures du ministère et des hôpitaux soient équipées pour servir à la propagande du FDIC.

9 MAI 1963.

Des voitures de l'armée et de la police sont utilisées pour la propagande du Front.

A Sidi-Slimane, 2 fonctionnaires de la municipalité ont été limogés.

16 MAI 1963.

A Salé, pour entraver la bonne distribution des cartes de vote aux électeurs, trois mokaddemins connaissant bien les habitants de la ville ont été mutés à Rabat et remplacés par des novices, ce qui permettra des substitutions.

La municipalité est transformée en centre de publicité du FDIC qui utilise les murs du bâtiment pour ses affiches contrairement à la loi électorale.

Un agent de la municipalité, le nommé Moulay Ahmed, est mis à la disposition du candidat FDIC pour l'aider dans sa campagne.

Matériel, ouvriers et balayeurs de la municipalité sont mobilisés pour la propagande en faveur du candidat FDIC. Certains Mokkademins ordonnent aux citoyens de voter pour le Front. Par contre, le Parti de l'Istiqlal est empêché d'utiliser les voitures munies de haut-parleurs et de tenir des rassemblements électoraux.

## PROVINCE DE MARRAKECH

28 MAI 1963.

Dans la province de Marrakech, cercle d'El Kelaa des Sraghna, depuis l'apparition du FDIC, le chef du cercle Abdesslam Tadiaoui se dépense sans compter pour ce parti, mettant à son service tout son pouvoir et utilisant tous les agents sous son autorité pour faire la campagne électorale du candidat du FDIC, et assurer par tous les moyens sa victoire. Au nom du Roi, il a invité les présidents des Communes à voter FDIC, et à faire campagne pour lui.

Il s'est personnellement, durant toute la campagne, rendu sur les souks de ce cercle, faisant pression sur les citoyens, utilisant les agents des Communes pour distribuer avec les tickets de taxe les prospectus du FDIC comme d'ailleurs il l'a fait lui-même. Il a utilisé la Jeep de l'Etat pour inonder les rues d'El Kelaa de feuilles jaunes. A tous ceux qui voulaient l'entendre, il affirmait agir par ordre du Roi.

## PROVINCE D'AGADIR

29 AVRIL 1963.

Une réunion présidée par le Caïd Zemzouni d'Inezgane s'est tenue le mardi 23 avril. Y ont pris part les cheikhs de Meskina-Aksima.

Le caïd, prenant la parole, leur fit savoir qu'en plus de leurs responsabilités administratives, ils doivent s'occuper du « Front du Roi », que leur maintien dans leur fonction serait conditionné par leurs activités politiques dans le cadre du Front. Il les a incité ensuite à convoquer les habitants et leur expliquer le but du nouveau parti pour la défense des institutions constitutionnelles!

Il leur fit savoir également qu'un responsable du FDIC viendrait les entretenir, le jeudi prochain à Inezgane.

D'autre part, le caïd Zemzouni a tenu une réunion avec le chef du cercle El Garaoui en présence de quelques citoyens pour leur demander d'adhérer au Front.

16 MAI 1963.

Dans la région de Coulimine, quatre cheikhs ont été licenciés pour avoir refusé de faire de la propagande pour le FDIC.

## PROVINCE DE MEKNES

Mai 1963.

Les deux khalifas du Caïd d'Azrou font la propagande pour le Front depuis la création de ce parti. Bien plus, ils ont réuni les mokkadem et les Cheikhs pour les charger de demander aux populations de voter FDIC.

9 Mai 1963.

Le 7 mai 1963 à 16 heures, le Caïd, chef de l'Annexe d'El Hammam, circonscription d'Azrou, faisait dans une Jeep immatriculés M 11473 le tour des librairies et épiceries pour s'approvisionner en papier jaune, couleur du FDIC.

10 Mai 1963.

On a encore vu les autorités municipales faire distribuer les tracts du candidat FDIC au moyen des véhicules de l'Etat.

11 Mai 1963.

Le Caïd Moha ou Haddou a présidé une réunion dans laquelle il a annoncé que ceux qui ne feront rien en faveur du Front seront passibles de toutes sortes de sanctions, puis il ajouta : « L'adhésion au Front est obligatoire pour chaque Marocain ».

Quant aux mokkademines et Chioukhs dans la région d'Azrou, ils se sont mobilisés pour la campagne en faveur du Front et ses candidats. Ils disent aux citoyens : « La couleur jaune est la couleur du Roi et celui qui ne votera pas jaune sera privé de tous les droits dont jouissent les citoyens ».

Parmi ces mokkademines et chioukhs, on peut citer : Mokadem Ben Saïd ou Saïd, Saïd Boukha et les autres, le cheikh Larbi et le chef d'annexe d'Aïn Leuh.

## PROVINCE DE BENI MELLAL

3 Mai

Le Caïd Salah de la région de Beni Mellal a été chargé de la création du bureau du FDIC et de la distribution des tâches aux différents membres du bureau. De même, le bureau du Cheikh Abou Lanouir El Hadj Miloudi, est devenu un local de distribution des cartes d'adhésion au Front. Le dénommé Salah a manifesté beaucoup de zèle en vue d'ouvrir des bureaux du Front tout en annonçant que des membres de chaque bureau seront des salariés du Ministère de l'Intérieur.

## PROVINCE DE TAZA

14 Mai 1963.

Le Caïd de Tahar Souk à Mernissa a réuni les Cheikhs et Mokkadem et leur a ordonné de faire de la propagande pour le candidat FDIC et d'obliger les citoyens à voter en faveur du Front.

## PROVINCE D'OUJDA

11 Mai 1963.

Les directeurs de certaines écoles de la région d'Oujda ont abandonné leur établissement pour se consacrer à la propagande pour le Front.

Parmi eux se trouvent Boualam Darfoufi, Inspecteur adjoint, Taj Mohamed, Hamzaoui Brahim.

14 Mai 1963.

A Oujda, la police mène une campagne en faveur du candidat FDIC. Le président du Conseil municipal de cette ville a adressé une protestation à ce sujet auprès du ministre de l'Intérieur, du directeur de la Sûreté nationale et de l'autorité locale. La police a arrêté le 9 mai 1963 dans la nuit Mohamed Berrada, professeur au lycée et vice-président du Conseil municipal.

16 Mai 1963.

Certains instituteurs et directeurs d'école continuent à abandonner leurs fonctions pour s'occuper à aider les candidats du Front dans directeur des écoles à Boubeker et Mohamed Dergougii.

Ces maîtres malhonnêtes vont jusqu'à employer la menace de faire échouer les enfants si les parents n'adhèrent pas au parti de l'Administration.

## PROVINCE DE TETOUAN

12 Mai 1963.

La voiture de l'Etat immatriculée 1422 parcourt sans cesse les rues d'El Ksar El Kebir pour distribuer les tracts jaunes aux habitants.

## PROVINCE DE TANGER

7 MAI 1963

Le Caïd Ben Messoud, dans la région de Tanger utilise les crédits qui lui sont délégués pour le fonctionnement de son administration à la propagande pour le Front et au rachat des consciences.

9 MAI 1963.

A Tanger, les directives ont été données aux responsables de l'Entraide Nationale pour le recrutement de 10.000 agents qui voteront Front.

Un crieur public escorté par les forces auxiliaires hurlait en ces termes: « Voter pour le candidat du Front ».

## SUR LE PLAN NATIONAL

20 AVRIL 1963.

L'utilisation du nom du Roi pour une cause partisane porte atteinte au Roi et au trône. En effet, dans toutes les régions du Maroc, les autorités administratives ont réuni tous les anciens collaborateurs, les traîtres et les gens de moralité douteuse pour en constituer des sections du Front, récemment créé par M. Guédira.

Les Gouverneurs, les Caïds ainsi que certains agents de l'administration provinciale organisent des meetings où ils demandent aux citoyens au nom du Roi de rejoindre les rangs du FDIC, menaçant les réfractaires, emprisonnant d'autres, privant d'autres encore de leurs droits et tout cela au nom du Roi.

De même, ces agents d'autorité ont mis tous les moyens de l'Etat à la disposition des candidats du FDIC qui ont commenté leur campagne bien avant l'annonce des élections.

26 AVRIL 1963.

On sait que le Gouvernement, dans sa politique d'austérité, avait décidé d'arrêter tout nouveau recrutement au cours de cette année à l'exception des instituteurs dont les emplois étaient prévus à compter de septembre prochain seulement.

Mais à l'occasion de la campagne électorale et suivant en cela le plan qu'il s'est tracé pour utiliser tous les moyens de l'Etat au profit du FDIC, Khatib, le ministre de la Santé et tuteur de l'Entraide Nationale, a été autorisé à recruter 440 nouveaux agents, porteurs d'une carte FDIC en vue de renforcer la propagande du parti gouvernemental.

Après l'utilisation des véhicules et autres moyens de l'Administration, il a été remarqué que des avions de l'Etat lançaient les tracts du Front.

9 MAI 1963.

Le ministre de l'Information a limogé M. Omar Channam, directeur du Centre cinématographique marocain par suite du refus de celui-ci d'introduire de la propagande FDIC dans la revue cinématographique. M. Channam a été remplacé par un cousin du ministre qui n'a aucune connaissance dans le domaine du cinéma.

15 MAI 1963.

Le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre d'une campagne électorale en faveur du Front, a essayé d'utiliser certains instituteurs à qui on a promis un avancement rapide et une augmentation d'indice, quelle que soit leur valeur professionnelle et leur culture. C'est à la suite de cette promesse que ces instituteurs se sont mis à faire en pleine classe de la propagande partisane en demandant à leurs élèves d'obliger leurs parents à voter FDIC. Mais ces élèves refusèrent. Alors les instituteurs contactèrent les parents pour leur faire savoir que s'ils ne promettent pas de voter pour le FDIC, leurs enfants seraient éliminés des examens prochains. Et s'ils votaient pour le Front, le succès de leurs enfants serait assuré.

Il s'agit des instituteurs suivants: Tahos Mohamed, Fadel Ahmed, des écoles Bonda; Mohamed Zian, de Lahdada; Mohamed Laghzaoui, école Khlafa; Driss El Hajjami Hayani, école Harzani; Naaman, école Bourdoul; Mohamed Fettoum, école Mzab; Mohamed Jilali, école Fakhdat Terrass.

Les parents des élèves ont élevé à cette occasion une vive protestation.

MAI 1963.

Depuis la création du FDIC une campagne de calomnies et de mensonges est dirigée par le pouvoir à travers sa presse et sa radio, contre les partis nationaux.

La bassesse et l'extravagance de tels procédés a fini par révolter les speakers de la radiodiffusion chargés journellement de lire les commentaires et éditoriaux de la presse du pouvoir.

Collectivement ils ont décidé de ne plus prêter leur concours à la diffusion d'injures et de grossièretés proférées à l'encontre des partis nationaux.

Pris de court, le pouvoir s'est rabattu sur un petit employé de banque qu'il chargea de cet office. La campagne continue...

## Chapitre VI

### Truquages et irrégularités

## PROVINCE DE CASABLANCA

16 Mai 1963

Le Caïd des Ouled Abbou a interdit au candidat du Parti de tenir son meeting bien qu'il ait obtenu auparavant l'autorisation réglementaire.

16 Mai 1963.

Le docteur Khatib, ministre de la Santé et responsable du budget de l'Entraide Nationale, responsable du blé, de l'huile et du sucre de cette institution, a commencé sa tournée électorale dans la région d'El-Jadida bien avant l'ouverture de la campagne alors que la loi l'interdit aux candidats.

Une réunion a eu lieu à Oualidia en présence de Hamou Bel Abbas, ex-pacha et l'un des principaux collaborateurs du Glaoui.

27 Mai 1963

Dans le Cercle de Sidi Bennour, à l'intérieur du bureau de vote N° 10, le cheik Mohamed Ben Abdeslam a obligé les électeurs à prendre uniquement la feuille jaune (FDIC). Devant leur refus il a mis lui-même les bulletins dans les enveloppes, votant à leur place.

Ce même bureau a été investi par le Caïd Boudraâ entouré de mozhazni revolver au poing. Il a menacé les citoyens, leur demandant de voter F.D.I.C. : les récalcitrants ont été arrêtés, parmi eux, le représentant du candidat du Parti de l'Istiqlal, à la commission de contrôle ! Il est à signaler que les bulletins autres que le jaune n'étaient pas suffisants et ont été vite épuisés. Les électeurs n'avaient ainsi aucun choix !

Après le vote, le Caïd s'est emparé de l'urne, s'isola un instant en l'absence de toute commission de contrôle et a proclamé la victoire du candidat FDIC.

Au bureau de vote n° 5, les nommés Ahmed Ben Aârichia, Naïmi Bouchaïb et Abdallah Ben Aïssa ont voté malgré leur non inscription sur la liste électorale.

Au bureau de vote n° 6, le nommé Larbi Bel Haj retirait leurs cartes aux électeurs et votait à leur place.

30 Mai 1963.

Après la défaite du candidat FDIC, l'ancien caïd du protectorat M'Hamed Ben Jilali et le Khalifa, aidés de Meskini, ont fait subir

les pires exactions aux habitants de Boujad. Entre autres, ils obligèrent les membres des bureaux de vote à signer des déclarations sur le déroulement du scrutin et faisant état d'accusations en vue de constituer un dossier de contestation.

Ceux qui refusèrent se virent injuriés et menacés de prison par l'autorité locale.

## PROVINCE DE RABAT

22 Mai 1963

A Had Kourt, le Caïd Chorfi a ordonné à tous les présidents des bureaux de vote de rédiger les procès-verbaux au crayon à mine, ce qui a permis le truquage des élections et la défaite du candidat Istiqlalien qui pourtant avait obtenu 17.000 voix.

22 Mai 1963

A Tèroual, malgré les menaces et la constitution de commandos qui ont détruit la voiture de M. Ben Ouaret, candidat Istiqlalien, malgré les arrestations des cadres du parti dans cette région et du candidat lui-même le jour des élections, la commission provinciale a déclaré élu le camarade Ben Ouaret qui a obtenu 12.360 voix contre 8.122 au candidat FDIC Mehdi Driss et 1201 au candidat indépendant.

Cette décision a été prise au siège de la province en présence des représentants des partis politiques tandis que le ministre de l'intérieur continue à nier cette élection.

## PROVINCE DE MARRAKECH

18 Mai 1963

Dans la région d'Essaouira le bureau de vote a été fermé à Talmast car les cheikhs avaient chassé le représentant du candidat Istiqlalien. Ils ont glissé eux-mêmes dans l'urne les bulletins FDIC.

Dans la même région le Caïd avait pris le soin de mettre le bulletin FDIC dans les enveloppes destinées au vote.

A Khemisset on a dressé comme bureaux de vote des tentes de couleur jaune sur lesquelles étaient collées des photos du candidat FDIC.

20 Mai 1963

Le camarade M'Hamed Boucetta a porté plainte contre le truquage des élections dans sa circonscription.

En effet le camarade Boucetta a relevé des dizaines d'irrégularités dont particulièrement le port par les femmes de fausses cartes d'électeurs :

1.) Utilisation des femmes et en particulier des prostituées dans la distribution de fausses cartes électorales. Il était demandé aux femmes de voter jaune sous des noms différents moyennant 5 à 15 dirhams par passage. Ces fausses cartes ont bien entendu influé sur les résultats. La police a même arrêté une de ces prostituées en possession d'un grand nombre de cartes.

2.) Des centaines de cartes électorales non nominatives ont été utilisées par les agents de l'Administration.

3.) On a trouvé dans des bureaux de vote des enveloppes contenant déjà la feuille jaune pour influencer les votes.

4.) Certains agents d'autorité ont fait pression sur les électeurs dans les abords des bureaux de vote.

5.) Les représentants des candidats ont été exclus des bureaux de vote pour les empêcher de participer aux opérations électorales. Certains ont été frappés, d'autres emprisonnés.

20 MAI 1963.

Le jour du vote, le secrétaire du bureau de vote n° 74 de Kelaa, M. Abdelkader ben Maïti, ainsi que le représentant du candidat FDIC Ahmed Ben Allal obligeaient les gens à mettre les bulletins jaunes dans les enveloppes.

20 MAI 1963

Traduction du fac-simile du résultat des élections législatives dans la 2ème circonscription de la ville de Marrakech. Journal gouvernemental « Akher Saa ».

« Inscrits : 25.960

Votants : 17.361

Voix exprimées : 16.230

Ont obtenu :

M. Abdelkader Bel Abbès Taarji - Istiqlal : 4463 voix.

M. Seddik Al Ghanas - UNFP : 4037 voix.

M. Larbi Messaoudi FDIC : 3736 voix.

Est donc déclaré élu M. Moulay Larbi Messaoudi. »

Sans commentaire.

20 MAI 1963

Le gouverneur féodal de Marrakech a proclamé les résultats de Kelaâ de Sraghna et de Beni Amer pour camoufler l'assassinat de deux patriotes.

Le Caïd et le Cheikh des Beni Amer ont assassiné Ismaïl Ben Rahal, secrétaire du parti de l'Istiqlal et Fatma Bent Jilali. Les opérations de vote ont immédiatement été stoppées et le seul bureau ouvert fut fermé. Cela n'a pas empêché le féodal Assou de tenir ses promesses au FDIC : Rempoter la totalité des sièges quels que soient les moyens.

22 MAI 1963

Dans les Ghojdéna, à Aguenfor, tous les électeurs de ce bureau ont été empêchés d'accomplir leur devoir électoral par le chef du cercle Bougrine, lorsqu'ils refusaient de voter pour le candidat du FDIC.

Dans les fractions des Izils de la même tribu, un commando FDIC mené par le nommé Hamadi Ben Hamou et Saïd battaient à l'intérieur du bureau de vote tous les citoyens qui ne votaient pas jaune et ont interdit au représentant du candidat Istiqlal d'assister aux opérations électorales. Quand le chef du cercle Bougrine eut appris que les tribus Fetouaka Ghojdama et Tkana n'allaient pas voter pour le candidat FDIC le nommé Ben Brahim Glaoui, il a ordonné à ses subordonnés d'enlever les urnes, de brûler le contenu en l'absence des présidents de bureaux de vote et des représentants des candidats et de proclamer les candidats FDIC élus.

Comme exemple dans les bureaux de vote n° 4 d'Akharkhone l'urne a été enlevée par le frère du cheikh, le nommé Abdallah ben Mohamed avec la complicité du Mokadem qui a par la suite proclamé tout seul les résultats des élections à 14 heures. Dans le bureau de vote n° 11 de Aït Lasry, le représentant du candidat Istiqlal a été empêché de contrôler les opérations électorales par le cheikh Omar Bel Ayachi et le Mokadem Mohamed Ben Abdeslem qui l'ont battu et emprisonné.

Dans les Communes des Aït Mellil le président du Conseil Communal qui est FDIC a voté lui-même à la place de 6937 citoyens que les cheikhs n'ont pu toucher pour leur remettre leur carte électorale.

Dans les Ghojdama au bureau de vote n° 8 de Tirghitine MM. Houcine ben Ali Haddad, Hassan Ben Mansour, Hanouben Abdallah fraction Aït Yazid ont voté à eux 3 à la place des électeurs de ce bureaux sans que ceux-ci aient touché les cartes électorales.

24 MAI 1963

Rehamna (Sud) Sidi ben Othmane.

Pendant que les gens votaient dans le bureau des Aït Maïti Sokkara, le chef de Cercle des Rehamna, Ahmed Layadi, a amené lui-même un groupe de personnes et a obligé le président du bureau de vote à les rajouter sur la liste qui était déjà close ; ces personnes ont voté après que le président du bureau les ait inscrit sous la menace de Layadi.

Ci-joint la liste des personnes amenées par le chef du Cercle : Yassa bent Amor, Abda ben Omar, Fatma Bent Hsaïn, Abdesslam ben Lachemi, tous du Douar Aït Tahar.

Saïd ben Hamad, Fatma Bent Mbarek, Fatma Bent Brick du Douar Aït Maïti. Allal Ben Lahcen du Douar Oulad Abou.

Quand le représentant du Parti eut protesté contre cette violation des textes, il a été menacé. A ce moment là est arrivé le célèbre Caïd Layadi, qui avait aidé les Français à occuper Marrakech au début du Protectorat et il s'est mis à haranguer la foule :

« Sa Majesté Hassan II, dit-il, est venu chez moi et m'a demandé de barrer la route aux Istiqlaliens, j'expulserai de Rehamna tous ceux qui ne voteront pas jaune ! ».

Le camarade Hadj Hamed Ben Miloud, représentant suppléant à la commission de contrôle a relevé publiquement ces pratiques contraires à la loi et a rappelé que toute propagande le jour du vote était interdite ; il a aussi dénoncé la distribution devant le bureau de vote de chemises jaunes et de denrées alimentaires pour acheter les consciences des citoyens. Devant cette réaction le vieux Layadi a ordonné la chasse aux Istiqlaliens.

Le Cheikh Abdelaziz Layadi a empêché l'accès du bureau de vote des Mahafis au représentant du candidat Istiqlalien.

28 MAI 1963.

A la suite de l'émotion causée par l'assassinat par le Caïd Khalil de M. Ismail Ben Rahal, citoyen très estimé dans sa tribu, et responsable dans l'esprit du Caïd de l'insoumission de celle-ci (entendez son refus de voter FDIC) les quatre bureaux de vote suivants n'ont pas ouvert leur porte :

- Oulad Mbessel Keda Migine
- Souk Jemaâ.
- Mjatt
- Aïn Nhili.

Cela n'a pas empêché le chef de cercle de déclarer élu le candidat FDIC.

28 MAI 1963

Les autorités d'Essaouira ont invité MM. les Présidents de bureaux de vote et les représentants des candidats du Parti, aux commissions de contrôle et leur ont demandé de signer de fausses déclarations, pour constituer les dossiers de contestations et les transmettre à la Chambre Constitutionnelle, et cela en vue de faire échouer les élus du Parti de l'Istiqlal.

*Le vote à la place des absents.* Dans les circonscriptions de Draâ et Euzala, certaines personnes ont voté pour des gens qui ne se trouvaient pas dans les Sghranas. Parmi ces absents citons: Bachir Ben Sallah et sa femme, M. et Mme Mohamed ben Omar tous à Beni-Mellal. M. Sallah Ben Rahal Zemrani, Bachir Ben Miloudi, M'Barka Bent Rahal, M. et Mme Mohamed Cherbi, M. et Mme Mahjoub ben Tahar, tous à Casablanca.

## PROVINCE DE TARFAYA

4 MAI 1963.

Le candidat du Parti à Tarfaya a été empêché par les forces de l'ordre d'accéder à la Province pour déposer sa candidature.

## PROVINCE DE OUARZAZATE

22 MAI 1963

Les résultats de la circonscription de Boulemane de Dadès, centre montagnard en plein cœur de l'Atlas, dans la province de Ouazazate et isolé de tout moyen de communication avec les bureaux de vote sont les premiers résultats proclamés avant ceux de la capitale. En supposant que le résultat du centre de Boulemane puisse parvenir par télex à Rabat, il est impossible que ceux des bureaux de vote puissent parvenir dans la journée même, car le plus proche d'entre eux est à 38 km de sentiers montagnards, qu'il faut parcourir uniquement à dos de mulet. Naturellement le siège a été attribué au candidat FDIC.

## PROVINCE DE FES

25 MAI 1963

L'exemple de Tafrant est significatif. Après le vote et alors que tout le monde savait que le candidat de l'Istiqlal était donné vainqueur (à l'exemple de ce qui s'était passé dans d'autres bureaux), le Caïd est sorti et a demandé à la population : « Qui parmi vous est du Front ? ».

Une centaine de personnes ont répondu par l'affirmative : le caïd leur a désigné un endroit pour s'y tenir, quant au reste de l'assistance, ils furent conduits par centaines en prison. Après ce forfait, le Caïd est venue annoncer en personne aux adhérents du Front, qui l'attendaient toujours, la victoire de leur candidat, puis- qu'il était le candidat du Roi ! Le Caïd surenchérit disant que la libération des emprisonnés était conditionnée par leur reconnaissance de la victoire de son élu....

25 MAI 1963

Communiqué de M. Larbi Zerouali, député de Ghafsaï, démentant les déclarations du Ministre de l'Intérieur, de la radio et de la presse de l'Etat.

« Je soussigné, Larbi Zerouali, candidat du Parti de l'Istiqlal, élu de la Circonscription de Ghafsaï, dément catégoriquement les allégations du Ministre de l'Intérieur prétendant que je me suis présenté neutre.

J'affirme solennellement que c'est le parti de l'Istiqlal qui m'a présenté dans la circonscription de Ghafsaï et que c'est par ma qualité d'Istiqlalien que j'ai réussi à battre mes adversaires. Je reprouve fortement les assertions du Ministre de l'Intérieur, de la radio et de la presse de l'Etat. J'affirme que je resterai fidèle à mes principes, et que je continue la lutte sous la bannière de mon Parti. Je tiens à assurer à mes mandants qui m'ont honoré de leur confiance que je défendrai leurs points de vue au futur Parlement en accord avec tous les honorables députés istiqlaliens. »

Signé LARBI ZEROUALI.

## PROVINCE DE TANGER

15 MAI 1963

Une grave irrégularité est commise par les autorités tangéroises. En effet, la Commission qui organise les élections sous la présidence du Français surnommé « Papillon » ancien contrôleur civil sous le Protectorat à Oujda, a gardé 10.000 cartes électorales et a refusé de les distribuer. Ces cartes seront utilisées en faveur du FDIC.

## PROVINCE DE TETOUAN

25 MAI 1963

Dans la ville de Tetouan, plusieurs milliers de cartes d'électeurs n'ont pas été distribuées, pour empêcher leurs titulaires de voter pour le candidat istiqlalien.

## PROVINCE DE NADOR

21 MAI 1963

Les habitants de la province de Nador expriment des réserves quant aux résultats proclamés aux élections.

Tous les représentants des candidats Istiqliens sont en prison. La province de Nador vit dans une atmosphère irrespirable due à la répression menée par le Gouverneur à l'occasion des élections législatives truquées. Les hommes non accompagnés de leurs épouses ont quand même été obligés de voter pour elles malgré les stipulations de la loi. Dans certaines parties de la province, chioukhs et Mokaddem se sont substitués aux citoyens et ont voté pour le candidat du FDIC.

A la Province on a bourré les urnes de bulletins jaunes. Les représentants des candidats ont émis d'expresses réserves au sujet du résultat de ces élections.

## SUR LE PLAN NATIONAL

AVRIL - MAI 1963.

- La loi électorale concernant la Chambre des Représentants n'a paru que deux jours après l'annonce de la date des élections.
- La loi électorale a été publiée dans le journal de Guedira en français avant de l'être au Bulletin Officiel de l'Etat.
- Cette loi parue en français au Bulletin Officiel après avoir été publiée dans le journal de Guedira, ne l'a pas encore été en Arabe, langue officielle du pays.
- La liste des circonscriptions électorales a paru à travers les colonnes du journal de Guedira avant de l'être au Bulletin Officiel en français. Le Bulletin Officiel arabe ne l'a pas encore publiée.
- Cette loi n'a paru en français au Bulletin Officiel qu'après avoir



4 MAI 1963

Le ministre de l'Intérieur a ordonné par telex aux agents d'autorité de réserver la couleur jaune aux candidats du FDIC. Or, d'après la loi, cette couleur devait être attribuée obligatoirement au deuxième candidat inscrit. Une consigne d'une telle irrégularité a facilité la propagande du Front et transformé le scrutin uninominal en scrutin de liste et ceci en faveur du FDIC exclusivement.

19 MAI 1963

Dernière phase des falsifications : 36 heures de retard dans la proclamation des résultats des élections.

La repression qui a précédé les élections, les arrestations en masse des candidats de l'Istiqlal, l'utilisation du personnel et des moyens de ministère de l'Intérieur dans la campagne électorale en faveur des candidats du front, la répartition des sièges une quinzaine de jours avant les élections (voir déclarations de Tahar ou Assou qui a reçu des instructions formelles pour réserver 20 postes sur 23 aux candidats FDIC). L'interdiction à la plupart des candidats ou à leurs représentants (surtout dans les campagnes) d'assister dans les bureaux de vote au déroulement des opérations de vote et de dépouillement et enfin le retard de 36 heures pour la publication des résultats.

20 MAI 1963

L'analyse des résultats des élections du 17 mai 1963, annoncées par le ministre de l'Intérieur montre que le FDIC n'a obtenu en réalité que 59 sièges.

En effet le nombre des élus neutres est de 15 et non 5. La preuve en est que dans les circonscriptions qui ont voté pour les neutres les candidats FDIC dont les noms ont été publiés par « Clarté », journal de Guedira, ont été bel et bien battus.

Il s'agit de Messieurs,

- 1) Jilali Ben Hadj Maatoui, élu à la circonscription d'El Brouj; le candidat FDIC battu est: Hadj Miloudi Chazouani.
- 2) Mohamed ben Taïb Kartakh, banlieue de Tétouan, le candidat FDIC battu étant Mohamed Ben Abdesslem Kharraz.
- 3) Mohamed Bel Aïch Baïssa, élu à la circonscription des Djeballas, les candidat FDIC battu étant Mustapha Ben Ajiba.
- 4) Abdallah Hah Wahhab, élu à Assila, le candidat FDIC étant Laroussi Ben Abdallah.

5) Mohamed Brahim Moha élu à Ouauzert, le candidat FDIC battu étant Houari Ben Moulay Hassan.

6) Omar Bouzakam, élu à Imintanout, le candidat FDIC étant Brik Ben Larbi Bouannani.

7) Omar Laloui, élu à Talmest, le candidat FDIC battu étant M. Saïd Ahmed Ben Hachmi.

8) Moutanabi Abdeslem, élu à Téroval, le candidat FDIC battu étant Mehdi Idrissi.

9) Maazouzi Mohamed, élu à Oued Amilil, le candidat FDIC battu étant Mohamed Tahar.

10) Ali Ben Mohamed Zeroual, élu à Guercif, le candidat FDIC battu étant Naïf Sabbah Mohamed ben Abdelkrim.

Le truquage a eu lieu à 2 degrés, pour plusieurs de ces sièges, les candidats élus étaient Istiqlaliens comme ce fut le cas à Talmest et Téroval. On a déclaré élus les neutres qu'on a par la suite adjoints à la liste FDIC et c'est ainsi que ce parti, grâce au truquage, prétend avoir enlevé 69 sièges alors qu'en réalité, il n'en a enlevé que 59.

20 MAI 1963.

Le journal « Clarté » de Guedira, directeur général du cabinet royal et ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture a donné les résultats des élections législatives avant que le ministère de l'Intérieur ne les proclame officiellement.

Les élections ont été truquées. Suivant quelles méthodes ? — On en a constaté plusieurs dont les principales sont les suivantes :

1) Distribution de cartes d'électeurs portant de faux noms suivant une fausse liste, c'est ainsi que 5.000 cartes ont été distribuées dans les bureaux de vote Ben Maïk à Casablanca où Guedira s'est fait élire malgré la volonté du peuple. A Marrakech des femmes distribuèrent dans les bureaux de vote des cartes d'électeurs à d'autres qui avaient été payées pour pénétrer dans les bureaux de vote plusieurs fois de suite et votaient donc sous plusieurs noms. Ce même fait a été constaté dans plusieurs régions du Maroc.

2) Dans la grande majorité des bureaux de vote particulièrement à Nador, Al Hooeïma, Ouarzazate, Marrakech et la Chaouïa, les autorités ont empêché les représentants des candidats à assister au tri des bulletins et ont procédé à l'opération tous seuls.

3) Certaines urnes ont été transportées au siège des provinces où l'opération du tri a été effectuée par les autorités seules. Cela s'est produit également dans certaines villes dont Casablanca. C'est ainsi que les représentants de M. Hachmi Filali à Casablanca ont empêché la Jeep de transporter l'urne au siège de la province et

n'ont pas hésité à se jeter en travers du véhicule. Il fallut l'intervention d'un commissaire de police pour que l'urne retourne au bureau de vote.

4) Dans les provinces de Nador, Al Hoceima et Ouarzazate, les autorités se sont substituées aux citoyens pour l'opération du vote. Le Caïd et son adjoint prenaient la carte verte de l'électeur en coupant un bout, la rendaient à l'électeur et votaient à sa place en mettant le bulletin jaune dans l'enveloppe.

5) Dans plusieurs régions les autorités ont empêché les femmes de voter et se sont substituées à elles et à leur mari pour l'opération de vote.

6) La méthode Bel Baghdadi a été utilisée tant par les autorités provinciales que centrales. C'est ainsi que les chiffres ont été trafiqués et que des voix ont été retirées à l'un pour être données à l'autre.

7) Deux jours après le scrutin, les résultats n'étaient toujours pas annoncés par le ministère de l'intérieur qui s'est ainsi donné le temps de les trafiquer comme le démontre le cas de MM. Ali Jaï à Sidi Slimane et Abdallah Barzi à Talmest qui ont été déclarés élus par les commissions provinciales et non élus par le ministère de l'Intérieur.

Deux élus d'appartenance Istiqlalienne sont supprimés de la liste du parti par le ministère de l'Intérieur.

Il s'agit de MM. Larbi Zerouali et Ahmed Bouzidi présentés par le ministre de l'Intérieur comme élus indépendants voulant ainsi réduire la liste des élus du parti de l'Istiqal déjà ramenée de 75 à 43.

23 MAI 1963

Parmi les perles des élections législatives signalons l'acceptation de la candidature de trois étrangers qui ont été déclarés élus et qui feront partie du futur parlement du Maroc indépendant. Les deux premiers sont le docteur Khatib et son frère Abderrahman. Ce dernier en particulier déclarait à qui voulait l'entendre qu'il était fier de sa nationalité française. Autrefois, il se présentait devant les juridictions françaises comme citoyen français et faisait appel à la justice française dans les causes qu'il défendait. Le docteur Khatib avait obtenu pour sa famille la nationalité Marocaine en 1959. Or les textes stipulent que les naturalisés ne peuvent être éligibles, que 5 ans après leur naturalisation. En 1963, les 5 années réglementaires ne sont pas encore révolues. Cela n'a pas empêché Tahar ou Assou, le nouveau Glaoui, de proclamer élu Abderrahmane Khatib qui était encore français il y a 4 ans.

Abou Aïch Baïssa, le troisième, est de nationalité espagnole, malgré cela il a été élu député de Tétouan Banlieue.

30 MAI 1963

Le ministre de l'Intérieur et de l'Agriculture, Directeur Général du Cabinet Royal, Ahmed Reda Guedira, a réuni les gouverneurs des Provinces et préfectures du Pays. Sitôt entré dans la salle de réunion il a pris la parole dans un langage très dur: Je ne pensais pas, que votre rôle dans ces élections alors que vous me représentez, allait être si nul ! je considère les résultats comme une trahison de la mission que je vous ai confiée et une insoumission à mes ordres ! Vos rapports mensongers m'ont trompé : vous m'avez affirmé que le Front allait porter, que les vieux partis étaient morts, enterrés ! La réalité est toute autre ! Ce qui me prouve que vous avez comploté contre les instructions que vous a envoyé le Ministère et que vous n'avez pas rempli la mission dont je vous ai chargés. Vous vous êtes appuyés sur des agents d'autorité mis en place par les partis nationalistes, alors que vous ne savez pas ce qui se passe dans vos cercles. Comment voulez-vous que je compte sur vous dans les prochaines élections? L'Etat doit suivre sa voie, et il semble que vous mesurez mal vos responsabilités. En tant que directeur général du Cabinet Royal, il m'est difficile de laisser le pays entre les mains de personnes qui ne tiennent pas leurs promesses. Je suis certain que si des mesures nouvelles sont prises si les hommes et les méthodes sont changés en vue de nouvelles élections, nous atteindrons nos objectifs, qu'en pensez-vous ? Certains gouverneurs qui ont gardé leur personnalité, répondirent que contrairement à ce qu'avancait le Ministre, leur rapport étaient clairs et nets, en ce sens que les Partis traditionnels étaient bien ancrés, et qu'ils ne pouvaient intervenir dans les opinions des gens.

Mais dans la Chaouïa par exemple répliqua le Ministre, le Gouverneur n'a-t-il pas affirmé que le Front remporterait tous les sièges, qu'est-il advenu des sièges de Kenitra, Sidi Slimane, Sidi Kacem, alors que d'après le Gouverneur, ils devaient nous revenir! Silence de M. Bensouda qui reste la tête basse.

Tahar ou Assou affirma devant l'assistance médusée et avec le sourire approbateur du ministre : « Nous avons maintenant la Constitution et les citoyens ont choisi en toute liberté ».

Quant à Mekki Naciri, gouverneur d'Agadir, il suggéra comme mesure de rétorsion, la fermeture des chantiers de la promotion nationale dans toutes les provinces qui n'ont pas voté F D I C.

Après cette réunion des instructions ont été données en vue d'ouvrir des enquêtes sur l'activité des cheikhs et les mokadems durant les élections. Un mouvement de gouverneurs a eu lieu et a concerné les provinces où le FDIC a échoué.

En effet, M. Messaoudi a été remplacé à Fès et Seddiq Ibrahimî a quitté la province de Casablanca.